



ADAPTATION FUND

AFB/B.23/7
6 mai 2014

CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION

Vingt-troisième réunion
Bonn, Allemagne
20-21 mars 2014

RAPPORT DE LA VINGT-TROISIÈME RÉUNION DU CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION

Introduction

1. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) a tenu sa vingt-troisième réunion les 20 et 21 mars 2013, sur le campus Langer Eugen de l'ONU à Bonn, immédiatement après les quatorzièmes réunions de son Comité d'examen des projets et programmes (le Comité d'examen) et de son Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique). Cette réunion était précédée par un exposé du chef du Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation, Mme Naoko Ishii, le dialogue avec les organisations de la société civile, et une séance dédiée à des conseils personnalisés sur la communication et les relations avec les médias à l'intention des membres du Conseil et des organisations de la société civile présentes.

2. Retransmise en direct, la réunion était accessible sur les sites web du Fonds pour l'adaptation (le Fonds) et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD). Les instances de la CNULD ont par ailleurs apporté le soutien logistique et administratif nécessaire à la tenue des réunions du Conseil et de ses Comités.

3. La liste complète des membres et membres suppléants qui ont participé à la réunion fait l'objet de l'**annexe I** au présent rapport. La liste des observateurs accrédités présents à la réunion, faisant l'objet du document AFB/B.23/Inf.3, a été placée sur le site web du Fonds pour l'adaptation.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la séance

4. La séance est ouverte temporairement le mercredi 19 mars 2013 à 9 h 00 pour que le chef du Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Secrétariat), Mme Naoko Ishii, présente un exposé.

5. Mme Ishii confirme l'engagement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à fournir les services de secrétariat au Conseil à titre provisoire. Elle se félicite de l'occasion qui lui est ainsi donnée de faire part de ses vues au Conseil, de recevoir directement ses avis et de

comprendre ses préoccupations, qu'elle pourrait par la suite faire valoir auprès du Secrétariat du FEM.

6. Elle salue les réalisations innovantes et prospectives accomplies par le Fonds pour l'adaptation au cours de l'année écoulée depuis sa dernière visite au Conseil, et en particulier le lancement par ce dernier du programme de préparation à l'appui de l'accès direct aux ressources. Un autre immense succès a été la mobilisation des ressources et le dépassement de l'objectif en la matière, qui était de 100 millions de dollars pour 2012-2013. Des défis restent à relever sur ce front, mais elle est convaincue que le Conseil poursuivra ses efforts à l'avenir.

7. Elle indique que le FEM lui-même a entrepris son propre processus de reconstitution des ressources. Dans ce contexte, elle réfléchit à la complémentarité entre le FEM et d'autres fonds, notamment le Fonds vert pour le climat (le Fonds vert), et à leur positionnement dans l'architecture du financement de l'action en faveur climat qui voit le jour. Le Secrétariat du FEM travaille à l'identification de la proposition de valeur unique du FEM et réfléchit aux domaines où le FEM apporte de la valeur ajoutée dans le contexte des autres fonds. Dans le cas du FEM, on pense actuellement que l'institution a un rôle immense à jouer dans cinq domaines, à savoir : aide aux pays pour élaborer des politiques porteuses de transformations ; promotion et démonstration d'une approche des technologies ; aide aux pays pour l'acquisition de capacités, notamment en matière de gouvernance ; mise en place d'une sorte de mécanisme de partage des risques avec le secteur privé ; et rôle de rassembleur pour faciliter les interactions, notamment avec la société civile et le secteur privé.

8. La question est de savoir comment utiliser ces cinq domaines à valeur ajoutée d'une manière plus complémentaire avec d'autres fonds et le secteur privé afin d'avoir un impact plus important et plus large. L'examen de cette question est un exercice continu et très important, en particulier dans la perspective du Sommet sur le climat prévu au siège des Nations Unies en septembre 2014, dont l'une des questions majeures sera le financement de l'action en faveur du climat.

9. En outre, le Conseil du FEM s'intéresse de plus en plus au processus d'accréditation du Fonds pour l'adaptation pour en tirer les enseignements. Ce processus serait aussi un élément très important de la mise en place du Fonds vert.

10. Enfin, la reconstitution des ressources du FEM se conclura dans un mois, et l'Assemblée du FEM se tiendra dans la dernière semaine de mai 2014, au Mexique. Elle dit espérer que certains membres du Conseil se rendront à Cancún, où l'Assemblée du FEM pourrait bénéficier de l'expérience et des éclairages du Fonds pour l'adaptation.

11. Le président entrant remercie Mme Ishii pour ses remarques, en particulier ses réflexions sur les défis de la complémentarité et la demande qu'elle adresse au Fonds de partager son expérience dans le domaine de l'accréditation.

12. Un membre du Conseil demande davantage de précisions sur la complémentarité et la communication entre les fonds.

13. Mme Ishii répond que le Fonds vert par exemple pourrait fournir des ressources importantes sous forme de prêts concessionnels, qui viendraient compléter les financements du FEM, ce qui pourrait aider les pays à mener les réformes nécessaires au plan des politiques et

des réglementations. Ainsi, les pays pourraient tirer le meilleur parti de ce modèle de complémentarité qui serait finalement mis en place.

14. Mme Ishii remercie les membres du Conseil pour leurs idées, qui l'ont davantage convaincue de l'importance cruciale d'envisager le maximum de complémentarités possible entre les fonds. Voyant qu'il est possible que les financements passent du changement climatique aux produits chimiques, en particulier le mercure, elle pense qu'il serait indispensable de créer le levier optimal pour les ressources liées au climat.

15. La réunion est officiellement ouverte le jeudi 20 mars 2014 à 9 h 00 par le président sortant, M. Hans Olav Ibrekk (Norvège, Europe de l'Ouest et autres États).

Point 2 de l'ordre du jour : Transmission de la présidence et de la vice-présidence

16. Lors de sa vingt-deuxième réunion, dans la décision B.22/26, le Conseil avait approuvé les nominations de M. Mamadou Honadia (Burkina Faso, pays les moins avancés) comme président du Conseil et de Mme Laura Dzelzyte (Lituanie, Europe de l'Est) comme vice-présidente du Conseil, pour un mandat commençant à la vingt-troisième réunion du Conseil. Après l'ouverture de la réunion, le président sortant invite M. Honadia à présider la réunion.

17. Le président entrant, M. Honadia, déclare que la tâche du président consiste à soutenir le Conseil et à harmoniser les opinions et points de vue différents qui sont exprimés par ses membres afin d'élaborer des activités qui pourraient être exécutées sur le terrain. Il félicite le président sortant, M. Ibrekk, pour l'excellent travail qu'il a abattu durant l'année écoulée et indique que c'est grâce à lui que le Conseil a été en mesure de prendre les décisions qui lui ont permis de mobiliser des ressources et de créer un climat de confiance chez les donateurs ; il dit espérer travailler aussi efficacement durant l'année en cours. Il ajoute que la vice-présidente entrante n'a pas pu assister à la réunion pour cause de maladie et il lui souhaite un prompt rétablissement.

18. Le président entrant souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil suivants :

- a) M. Nauman Bashir Bhatti (Pakistan, Asie-Pacifique) ; et
- b) Mme Yuka Greiler (Suisse, Europe de l'Ouest et autres États) ;

19. Le président rappelle aux nouveaux membres qu'ils devront signer la déclaration sous serment. Faisant savoir qu'il reste deux postes vacants au Conseil, il demande aux groupes des États de l'Asie-Pacifique et des Parties visées à l'Annexe I de pouvoir ces postes dans les meilleurs délais.

Point 3 de l'ordre du jour : Organisation interne

a) Adoption de l'ordre du jour

20. Le Conseil examine l'ordre du jour provisoire (document AFB/B.23/1) ainsi que l'ordre du jour provisoire annoté (document AFB/B.23/2/Rev.1) et l'horaire de travail provisoire qui l'accompagne. Quatre questions à examiner sont ajoutées au point 15 de l'ordre du jour (« Questions diverses »), à savoir : moyens de collaborer avec le Comité de l'adaptation ;

rapport des missions de suivi du portefeuille au Honduras et au Nicaragua ; adoption d'une politique de tolérance zéro concernant la corruption ; et accroissement de la transparence par l'ouverture des réunions des comités à des observateurs. Le point 14 de l'ordre du jour, « Dialogue avec les organisations de la société civile », a été examiné l'après-midi de la veille, après l'allocution d'ouverture du chef du Secrétariat du Conseil du Fonds d'adaptation.

21. Le Conseil adopte l'ordre du jour, qui fait l'objet de l'**Annexe II** au présent rapport.

b) Organisation des travaux

22. Le Conseil adopte l'organisation des travaux proposée par le président.

c) Déclarations de conflit d'intérêts

23. Les membres et membres suppléants déclarent des conflits d'intérêts durant la séance à huis clos au cours de laquelle le Panel d'accréditation présente son rapport.

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport sur les activités du président sortant

24. Le président sortant indique que la principale activité qu'il a menée pendant l'intersession a été la préparation du rapport du Conseil à la neuvième Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (neuvième Réunion des Parties) qui s'est tenue à Varsovie (Pologne). En raison d'un problème familial urgent, il n'a pas pu présenter ledit rapport et remercie le président entrant de s'en être chargé à la dernière minute. À la suite de cette réunion, le Fonds a dépassé son objectif de mobilisation de fonds pour la période 2012-2013, et il remercie la présidence polonaise de la neuvième Réunion des Parties pour sa contribution à la mobilisation de ces fonds. Avant la neuvième Réunion des Parties, le fonds avait reçu des promesses de contribution des gouvernements de la Suède et de la Région de Bruxelles-Capitale ; d'autres contributions ont été annoncées lors de la neuvième Réunion des Parties. Parmi ces contributions annoncées, celles des gouvernements de l'Allemagne, de la Suisse, de la Norvège et de la Région de Bruxelles-Capitale ont été reçues, alors que celles des gouvernements de l'Autriche, de la Finlande, de la France, de la Belgique et des régions belges de Flandre et de Wallonie sont toujours en attendant. Au total, les dons annoncés au Fonds s'élevaient à environ 105 millions de dollars. Cependant, il avertit par ailleurs le Conseil que durant l'année en cours, le Fonds pour l'adaptation aura de la concurrence, car les mêmes donateurs sont également sollicités pour contribuer au Fonds vert.

25. Le président sortant déclare en outre que, depuis la neuvième Réunion des Parties, il est en communication avec un membre de l'équipe chargée de l'organisation du Sommet sur le climat qui se tiendra en septembre 2014 au siège des Nations Unies. Il a reçu l'assurance que la question de l'adaptation serait inscrite à l'ordre du jour de ce sommet et encourage le nouveau président à se tenir informé des préparatifs de cette réunion, car les années 2014 et 2015 seront capitales pour le Fonds pour l'adaptation.

26. Le nouveau président remercie le président sortant pour ses efforts de mobilisation de fonds.

27. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note du rapport sur les activités du président sortant.

Point 5 de l'ordre du jour : Rapport sur les activités du Secrétariat

28. La directrice du Secrétariat rend compte des activités du Secrétariat pendant l'intersession, lesquelles sont décrites plus en détail dans le document AFB/B.23/3, soulignant certaines activités ayant une importance particulière.

Participation à des manifestations/réunions

29. Pendant la période faisant l'objet du présent rapport, le Secrétariat a participé aux manifestations et réunions suivantes, notamment :

- Dix-neuvième session de la Conférence des Parties / neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (dix-neuvième Conférence des Parties/neuvième Réunion des Parties) (11-22 novembre 2013, Varsovie (Pologne)), au cours de laquelle le Secrétariat a apporté son appui aux membres du Conseil, s'est entretenu avec les donateurs en vue de préparer le terrain pour les décisions concernant les contributions, a mieux fait connaître le Fonds, et a noué des liens solides avec divers acteurs. Pour la première fois, le Conseil a été admis à cette réunion en qualité d'organisation observateur du processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le Secrétariat a aidé le Conseil à organiser, en collaboration avec la présidence polonaise de la dix-neuvième Conférence des Parties/neuvième Réunion des Parties, un atelier de dialogue des donateurs. Les membres du Secrétariat ont également été invités à prendre la parole à un certain nombre de manifestations parallèles, et ont eu des discussions bilatérales avec les délégations, les institutions de mise en œuvre, les représentants de la société civile et d'autres parties prenantes.
- Sixième réunion du Conseil du Fonds vert pour le climat (Fonds vert) (19-21 février 2014, Bali (Indonésie)), à laquelle un membre du Secrétariat a participé en tant qu'observateur ;
- Atelier sur le Fonds pour l'adaptation à l'intention du Programme alimentaire mondial (PAM) (3 mars 2014, Rome (Italie)), auquel un membre du Secrétariat a participé en tant qu'observateur ;
- Sixième réunion du Comité permanent des finances (4-5 mars 2014, Bonn (Allemagne)), à laquelle le Secrétariat a participé en qualité d'observateur ;

30. Le Secrétariat a rencontré le professeur Akihisa Mori de l'Université de Kyoto, qui a présenté un exposé relatif à un projet de recherche sur la transformation de la viabilité à l'horizon 2015 (2013-2015). Ce projet évalue le mécanisme d'accès direct aux ressources, et le professeur Mori a visité tous les projets et programmes du Fonds en cours d'exécution financés au moyen de l'accès direct. Le Secrétariat a facilité ses interactions avec l'INM concernée, et les conclusions de ce travail seront communiquées au Conseil en temps voulu.

Préparatifs de la vingt-quatrième réunion du Conseil

31. Le Secrétariat a envoyé une lettre au ministre de l'Environnement du Pérou pour lui demander de co-organiser la vingt-quatrième réunion du Conseil à Lima en septembre ou octobre 2014. Le ministère n'ayant pas répondu, il a été proposé de tenir la vingt-quatrième réunion à Bonn (Allemagne).

32. LE SECRETARIAT A EMIS DES LETTRES D'INVITATION AUX MEMBRES ET MEMBRES SUPPLEANTS DU CONSEIL, ET S'EST OCCUPE DES FORMALITES DE VOYAGE DES MEMBRES DU CONSEIL Y AYANT DROIT.

Personnel

33. Le Secrétariat a recruté deux experts des questions de sauvegarde sociale et environnementale, M. José Cabral et M. Dirk Lamberts, pour travailler sur l'examen des projets et programmes et sur l'accréditation. Ces experts appuieront également la mise en œuvre du programme de préparation dans le domaine de la sauvegarde sociale et environnementale. Le Secrétariat a également recruté un analyste de programme, en la personne de M. Fabrice Musoni, chargé de coordonner la mise en œuvre du programme de préparation.

Autres activités

34. Le Secrétariat rend compte de l'évolution du nouveau projet de système informatique en cours de réalisation en collaboration avec l'Administrateur. Les données du Fonds au niveau des projets et des programmes tenues par le Secrétariat ont maintenant été intégrées au nouveau système, qui constitue un environnement sûr pour le stockage et la gestion des données des projets et programmes, et permet un échange direct des données avec les institutions de mise en œuvre et l'Administrateur.

35. En vertu de l'accord signé en avril 2013 avec les instances de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), le Secrétariat a travaillé en collaboration avec l'IITA à la conversion des données du Fonds dans un format plus clair, leur publication étant prévue dans un avenir très proche.

36. Suite à la discussion lors de la quatorzième réunion du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Secrétariat a contacté la Fondation des Nations Unies afin de lui faire part de disposition du Conseil à renouveler l'accord passé avec elle, et a reçu une réponse favorable au soir de la veille de la réunion en cours.

37. Le Conseil prend note du rapport de la directrice du Secrétariat.

Point 6 de l'ordre du jour : Rapport du Panel d'accréditation

38. La présidente du Panel d'accréditation, Mme Angela Churie-Kallhauge (Suède, Parties visées à l'Annexe I), présente le rapport de la quinzième réunion du Panel (voir le document AFB/B.23/4 pour une description plus complète).

39. Le Panel a tenu sa quinzième réunion dans les bureaux du Secrétariat à Washington, les 10 et 11 février 2014.

40. Le Panel a reçu, pour sa réunion, deux nouvelles demandes, et il a poursuivi son travail d'examen des demandes d'accréditation de sept potentielles institutions nationales de mise en œuvre (INM), de trois potentielles institutions régionales de mise en œuvre (IRM) et de deux potentielles institutions multilatérales de mise en œuvre (IMM) qui avaient déjà été examinées, mais pour lesquelles il avait besoin de renseignements complémentaires avant de formuler ses recommandations. Au moment où le rapport de sa quinzième réunion était finalisé, le Panel avait conclu l'examen de quatre demandes d'accréditation :

- 1) Fonds fiduciaire péruvien pour les parcs nationaux et les aires protégées (PROFONANPE) ;
- 2) Corporación Andina de Fomento (CAF) ;
- 3) Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ; et
- 4) Institution nationale de mise en œuvre INM043.

41. Dix dossiers de candidature à l'accréditation (dont sept en qualité d'INM potentielles, deux en qualité d'IRM potentielles et une en qualité d'IMM potentielles) étaient encore en cours d'examen.

42. Elle rappelle qu'à la vingt-deuxième réunion du Conseil, le Panel s'est penché sur la nécessité d'un guichet de microfinancement ou d'un mécanisme similaire, et avait demandé l'autorisation d'examiner plus en profondeur la question en visitant une petite institution sur le terrain. Elle fait observer que les résultats de ces délibérations et de la visite sur le terrain seraient présentés dans le rapport du Comité d'éthique et des finances.

43. Le Président du Conseil décide de poursuivre la réunion à huis clos afin de permettre au Président du Panel de fournir de plus amples informations sur les délibérations du Panel. Les membres et membres suppléants ayant un conflit d'intérêts, de même que tous les observateurs, quittent la salle de réunion. Le président ouvre alors la réunion en vue d'adopter les recommandations du Panel d'accréditation.

Accréditation du Fonds fiduciaire péruvien pour les parcs nationaux et les aires protégées (PROFONANPE)

44. Ayant examiné les conclusions et la recommandation du Panel d'accréditation, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide d'accréditer le Fonds fiduciaire péruvien pour les parcs nationaux et les aires protégées (PROFONANPE) en qualité d'Institution nationale de mise en œuvre.

(Décision B.23/1)

Accréditation de Corporación Andina de Fomento (CAF)

45. Ayant examiné les conclusions et les recommandations du Panel d'accréditation, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide d'accréditer la Corporación Andina de Fomento (CAF) en qualité d'Institution régionale de mise en œuvre.

(Décision B.23/2)

Accréditation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

46. Ayant examiné les conclusions et les recommandations du Panel d'accréditation, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide d'accréditer la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) en qualité d'Institution multilatérale de mise en œuvre.

(Décision B.23/3)

Rejet de la candidature de l'Institution nationale de mise en œuvre INM 0043

47. Ayant examiné les conclusions et la recommandation du Panel d'accréditation, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide de charger le Secrétariat de communiquer les observations du Panel d'accréditation figurant à l'annexe IV au rapport de la quinzième réunion du Panel d'accréditation (AFB/B.23/4) à l'institution candidate.

(Décision B.23/4)

48. Un membre du Conseil demande si une institution de mise en œuvre telle que la BERD est autorisée à mener des activités au-delà de sa propre zone géographique.

49. Un représentant de la BERD répond que le mandat de la BERD lui permet de fournir des financements uniquement dans la zone géographique où elle mène ses opérations. Le membre demande ensuite si la BERD n'est donc pas une IRM plutôt qu'une IMM. Le représentant de la BERD indique qu'à son entendement, les actionnaires de la BERD proviennent d'une multiplicité de pays, et de ce point de vue, la BERD serait considérée comme une IMM. La directrice du Secrétariat ajoute qu'aux termes des politiques et lignes directrices de fonctionnement du Fonds, une « institution multilatérale de mise en œuvre » est l'un des 15 organismes financiers internationaux, y compris les banques régionales de développement, qui ont été invités par le Conseil à demander une accréditation dans cette catégorie en 2009.

50. Le membre laisse alors entendre qu'il faudrait étudier davantage la définition des IMM et des IRM et faire la distinction entre ces deux catégories. Il est convenu d'étudier la question à la prochaine réunion du Conseil en s'appuyant sur un document qui sera établi par le Secrétariat.

Désignation des institutions multilatérales et régionales de mise en œuvre

51. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide de demander au Secrétariat de préparer un document sur la désignation des institutions multilatérales et régionales de mise en œuvre, qui devrait s'appuyer sur la classification d'autres organisations et faire état de l'incidence sur les ressources de toute modification apportée à cette classification.

(Décision B.23/5)

Point 7 de l'ordre du jour : Rapport de la quatorzième réunion du Comité d'examen des projets et programmes

52. Le président du Comité d'examen des projets et programmes (le Comité d'examen), M. Ezzat Lewis Hannalla Agaiby (Égypte, Afrique), présente le rapport de la quatorzième réunion du Comité (document AFB/PPRC.14/15). Un résumé des recommandations de financement du Comité d'examen est présenté à l'**annexe III** au présent rapport.

Point sur l'état des financements et la situation des projets et programmes en préparation

53. Le président du Comité d'examen déclare que suite aux nouvelles ressources obtenues de la neuvième Réunion des Parties, le Conseil a été en mesure d'approuver, durant l'intersession et avant la réunion en cours, quatre projets qui étaient en préparation, pour une valeur totale de 25 847 199 dollars. Les quatre autres projets/programmes en préparation représentent une valeur totale de 32 354 480 dollars. Si le Conseil devait approuver le dossier de projet complet soumis par le PAM, qui fait l'objet d'un examen au cours de la présente réunion, pour inclusion dans le portefeuille de projets en préparation, le financement cumulatif demandé pour les projets et programmes en préparation passerait à 38 350 146 dollars. Il indique également qu'avec les contributions annoncées et reçues à hauteur de 105 millions de dollars, le Conseil a atteint l'objectif fixé pour la mobilisation des fonds au titre de 2013.

Rapport du Secrétariat sur l'instruction initiale et l'examen technique des projets et programmes proposés

54. Le président du Comité d'examen résume le rapport du Secrétariat sur l'instruction initiale et l'examen technique des projets et programmes proposés (AFB/PPRC.14/3 et Add.1) et indique qu'aucun problème particulier à soumettre à l'étude du Comité d'examen n'a été identifié par le Secrétariat lors du processus d'examen.

Examen des projets et programmes proposés

Fiches de projets proposées par des Institutions nationales de mise en œuvre

Inde – Protection des projets de mise en valeur des bassins hydrographiques contre les aléas climatiques dans les États de Tamil Nadu et Rajasthan (Fiche de projet ; National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD) ; IND/NIE/Water/2013/1 ; 1 227 000 dollars)

55. Le président du Comité d'examen présente le projet, qui vise à renforcer les capacités d'adaptation des populations locales à la modification des régimes pluviaux et aux épisodes météorologiques extrêmes exacerbés par le changement climatique dans les zones pluviales des États de Tamil Nadu et Rajasthan.

56. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par la National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de demander au Secrétariat de transmettre à la NABARD les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
 - i) Le dossier de projet complet doit décrire en détail les caractéristiques techniques du régime d'assurance proposé et préciser en quoi celui-ci se justifie du point de vue de l'augmentation concrète des capacités d'adaptation des bénéficiaires cibles. Il doit en outre préciser comment des informations claires sur un tel régime d'assurance seraient mises à la disposition des bénéficiaires cibles afin d'assurer des prises de décision éclairées et la compréhension des aspects financiers par lesdits bénéficiaires, et comment les résultats de ce régime seraient pérennisés ;
 - ii) Le dossier de projet complet doit fournir une justification détaillée de la rentabilité du projet étant donné que les fonds demandés seraient affectés à des investissements répartis entre les 20 bassins hydrographiques.
 - iii) Le dossier de projet complet doit fournir une description détaillée des mécanismes qui seraient mis en place pour réaliser les activités du projet parallèlement aux initiatives qui seront financées au moyen du cofinancement. En fournissant une cette description et en préparant le budget détaillé du projet, il faudra veiller particulièrement à ce que toutes les activités financées par le Fonds pour l'adaptation soient en mesure de donner lieu aux réalisations et produits escomptés, quel que soit le degré de succès des activités réalisées parallèlement grâce au cofinancement d'autres sources ;
- c) d'approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 29 900 dollars ;
- d) de demander à la NABARD de communiquer les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus au Gouvernement indien ; et
- e) d'encourager le Gouvernement indien à soumettre, par le biais de la NABARD, un dossier de projet complet qui tienne compte des observations formulées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.23/6)

Inde : Capacité d'adaptation des petites communautés de pêcheurs continentaux pour une résilience face aux aléas climatiques et la sécurité des moyens de subsistance dans le Madhya Pradesh (Fiche de projet ; National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD) ; IND/NIE/Food/2013/1 ; 1 737 864 dollars)

57. Le président du Comité d'examen présente le projet, qui vise à renforcer la capacité d'adaptation des pisciculteurs afin d'assurer la sécurité de leur source de revenus dans la zone agroclimatique de Jhabua comprenant les districts de Jhabua, Alirajpur et Dhar.

58. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par la National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de demander au Secrétariat de transmettre à la NABARD les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
 - i) Le dossier de projet complet doit expliquer comment le projet soutiendra l'amélioration des liens entre le marché et les institutions dans le cadre de l'activité 3.2 ;
 - ii) Au stade du dossier de projet complet, et conformément à la Politique environnementale et sociale du Fonds pour l'adaptation, et dans le contexte particulier de la pêche continentale, le rôle des groupes de femmes dans la gestion des ressources halieutiques intérieures doit être pris en compte et le type de soutien dont ils bénéficieront doit être décrit. Les activités spécifiques ciblées sur l'inclusion dans la gestion concrète des réservoirs à poissons ou leur propriété doivent être clairement définies ;
 - iii) Le dossier de projet complet doit préciser comment les collectivités vulnérables, y compris les pêcheurs de la « caste répertoriée et d'autres classes inférieures » bénéficieraient du projet, décrivant en détail les activités et la taille de la population cible. Il doit également démontrer que ces groupes ne seraient pas affectés par les activités du projet. En outre, lors de l'élaboration du produit d'assurance dans le cadre de l'activité 1.2, la proposition devrait veiller à ce que la décision de souscription à la police d'assurance par les collectivités ciblées soit prise en connaissance de cause ;
 - iv) Le dossier de projet complet doit déterminer s'il y a lieu d'organiser des voyages d'étude pour les parties prenantes, notamment les pisciculteurs, à travers les sites pilotes, afin de leur permettre de partager leurs expériences ;
 - v) Le promoteur doit prendre en compte le nombre d'autres projets nationaux qui portent actuellement sur la pêche continentale, afin de s'assurer que les mêmes activités ne sont pas répétées inutilement et que des synergies seront créées et des systèmes de collaboration mis en place ;
 - vi) Le dossier de projet complet doit décrire une stratégie claire de préservation des investissements par les pisciculteurs, compte tenu

notamment du coût élevé des réservoirs à poissons (tel qu'indiqué par l'institution de mise en œuvre), afin de permettre une amélioration significative du niveau de vie des populations locales ;

- vii) Le dossier de projet complet doit décrire comment la NABARD veillera à ce que les institutions d'exécution aient pleinement conscience de leurs responsabilités en ce qui concerne les dispositions de la Politique environnementale et sociale du Fonds pour l'adaptation, y compris la promotion des droits humains, le cas échéant, et comment les institutions d'exécution et les bénéficiaires directs seront informés du mécanisme de traitement des plaintes en place dans le pays et du mécanisme de traitement des plaintes du Fonds, en cas de non-respect des règles ;
- c) d'approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 30 000 dollars ;
- d) de demander à la NABARD de communiquer les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus au Gouvernement indien ; et
- e) d'encourager le Gouvernement indien à soumettre, par le biais de la NABARD, un dossier de projet complet qui tienne compte des observations formulées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.23/7)

Inde : Renforcement de la capacité d'adaptation et amélioration de la résilience des petits agriculteurs marginaux dans les districts de Purulia et Bankura du Bengale-Occidental (Fiche de projet ; National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD) ; IND/NIE/Agri/2014/1 ; 2 533 533 dollars)

59. Le président du Comité d'examen présente le programme, qui vise à mettre en place des systèmes de moyens de subsistance capables de s'adapter et résilients face aux aléas climatiques, grâce à la diversification, à l'adoption de technologies et à la gestion des ressources naturelles au profit des petits exploitants agricoles marginaux associés aux secteurs agricole et connexes dans la zone latéritique du Bengale-Occidental, dans les régions semi-arides de Puralia et de Bankura.

60. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par la National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de demander au Secrétariat de transmettre à la NABARD les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
 - i) Le dossier de projet complet doit expliquer clairement le champ d'application spécifique des activités envisagées ;

- ii) Le document de projet doit justifier et expliquer clairement le principe de la diffusion de notifications météorologiques et agricoles par SMS.
 - iii) Le document de projet expliquer en détail la formule retenue pour la reproduction et la transposition à grande échelle ;
 - iv) Lors de l'élaboration du dossier de projet complet, il faudra examiner une fois de plus les effets potentiels sur les groupes marginalisés, et cet examen devra comprendre la consultation des groupes qui seront potentiellement affectés.
- c) c) d'approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 29 700 dollars ;
 - d) de demander à la NABARD de communiquer les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus au Gouvernement indien ; et
 - e) d'encourager le Gouvernement indien à soumettre, par le biais de la NABARD, un dossier de projet complet qui tienne compte des observations formulées à l'alinéa b).

(Décision B. 23/8)

Maroc : Adaptation au changement climatique dans les oasis (Fiche de projet ; Agence pour le développement agricole (ADA); MAR/NIE/Agri/2013/1; 9 970 000 dollars)

61. Le président du Comité d'examen présente le projet, qui vise à aider à réduire la vulnérabilité des populations et des agroécosystèmes des oasis au changement climatique au Maroc, en renforçant la capacité d'adaptation des acteurs locaux, en renforçant la résilience de l'écosystème cible et en diffusant les connaissances.

62. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par l'Agence pour le développement agricole (ADA) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de demander au Secrétariat de transmettre à l'ADA les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
 - i) Lors de la préparation du dossier de projet complet, le promoteur doit s'assurer que le texte final est révisé et que les réalisations, les produits et les activités mentionnés dans le cadre de résultats du projet sont clairement et précisément décrits, avec des indicateurs ciblés pertinents ;
 - ii) Le dossier de projet complet doit inclure une évaluation participative des risques et des impacts sociaux et environnementaux potentiels des activités du projet, en fournissant pour chaque principe de la Politique

environnementale et sociale une justification soit du fait qu'une évaluation approfondie n'est pas nécessaire soit du fait qu'elle l'est, y compris les études d'impact environnemental.

- iii) Le dossier de projet complet doit donner plus de précisions sur la façon dont la viabilité des réalisations du projet sera assurée, au plan économique, social, environnemental et institutionnel, notamment à travers les systèmes d'administration locale ;
- iv) Il faudrait montrer qu'un vaste processus de consultation a été mené au stade de la préparation du dossier de projet complet afin de prendre en compte les avis de tous les acteurs concernés, notamment les populations locales les plus vulnérables et les groupes marginalisés ;
- v) Le dossier de projet complet doit démontrer que le projet sera mis en œuvre en synergie et en collaboration avec les initiatives et programmes pertinents dans des secteurs similaires et/ou dans les domaines d'intervention du projet. Les types de collaborations et les synergies recherchées doivent être clairement décrits et pris en compte dans les modalités d'exécution du projet ;
- c) d'approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 30 000 dollars ;
- d) de demander à l'ADA de communiquer les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus au Gouvernement marocain ; et
- e) d'encourager le Gouvernement marocain à soumettre, par le biais de l'ADA, un dossier de projet complet qui tienne compte des observations formulées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B. 23/9)

Fiches de projets proposées par des Institutions régionales de mise en œuvre

États fédérés de Micronésie – Renforcement de la résilience des populations insulaires vivant sur les atolls face aux risques climatiques à travers un cadre national de gestion des risques baptisé « Vivre avec la mer » (Fiche de projet ; Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement (PROE) ; FSM/RIE/Coastal/2014/1 ; 9 380 000 dollars)

63. Le président du Comité d'examen présente le projet, qui vise à réaliser un changement dans la gestion du risque d'inondation et des ressources marines d'une approche ponctuelle axée sur le problème à une formule de gestion stratégique globale des zones côtières et de gestion du drainage des bassins hydrographiques.

64. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de ne pas valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de suggérer au PROE de reformuler la proposition tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
 - i) La proposition doit fournir une explication claire et motivée de la façon dont le train de mesures de planification de l'adaptation, y compris les plans, politiques, règlements, directives, normes et protocoles, seront appliqués dans les États fédérés de Micronésie, compte tenu des obstacles apparents à l'application du cadre actuel de politiques et réglementations ;
 - ii) La proposition doit fournir une justification logique de la façon dont les activités envisagées dans le cadre du projet ont été sélectionnées au motif de l'adaptation. Elle doit démontrer comment les travaux de génie civil envisagés pour protéger la côte assurent la résilience des populations locales en ce qui concerne leur vulnérabilité au changement climatique à venir, et comment ces investissements eux-mêmes sont rendus résilients face aux effets du changement climatique ;
 - iii) La proposition doit tenir compte de la nécessité de procéder à une étude d'impact environnemental pour fournir les assurances que les effets néfastes potentiels des travaux d'infrastructure ont été bien pris en considération, que la mal-adaptation potentielle a été évitée dans la mesure du possible et que des dispositions sont prises pour l'établissement d'un plan de gestion environnementale et sociale applicable aux activités pertinentes qui exigeraient des mesures d'atténuation des risques et un suivi pendant l'exécution du projet ;
 - iv) La proposition doit éviter toute confusion en ce qui concerne la mise en œuvre du projet, tel que des références à la participation du Bureau de pays du Programme de développement des Nations Unies (PNUD) au suivi-évaluation du projet, au recours à un audit obéissant aux règles financières du PNUD, et à la supervision et l'appui technique fournis par le PNUD pour la mise en œuvre du projet. Les rôles et responsabilités du PROE, institution de mise en œuvre agissant au nom des États fédérés de Micronésie, en ce qui concerne la mise en œuvre du projet, doivent apparaître dans la proposition ; et
- c) de demander au PROE de communiquer les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus au Gouvernement des États fédérés de Micronésie.

(Décision B. 23/10)

Dossiers de projets complets proposés par des Institutions nationales de mise en œuvre

Inde : Préservation et gestion des ressources côtières comme stratégie possible d'adaptation à l'élévation du niveau de la mer (Dossier de projet complet ; National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD) ; IND/NIE/Coastal/2014/1 ; 590 602 dollars)

65. Le président du Comité d'examen présente le projet, qui vise à renforcer les capacités d'adaptation des populations locales et d'autres parties prenantes à travers le renforcement de leur mécanisme institutionnel, la restauration et la gestion des ressources côtières et le développement des moyens de subsistance.

66. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de ne pas approuver le document de projet, compte tenu des précisions apportées par la National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de suggérer à la NABARD de reformuler la proposition tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
 - i) La proposition doit clairement avoir trait aux activités envisagées face aux effets climatiques futurs dans la région cible ;
 - ii) La proposition doit expliquer comment elle permettrait d'éviter la dégradation de la mangrove à l'avenir, et elle doit comporter une comparaison des solutions de rechange et une comparaison des coûts qui y sont associés ;
 - iii) La proposition doit expliquer plus clairement comment le projet pourrait assurer une répartition équitable des avantages et l'engagement des bénéficiaires à contribuer volontairement au projet ;
 - iv) La proposition doit expliquer plus amplement comment les doubles emplois seront évités et comment le projet s'appuiera sur un précédent projet financé par l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), qui a travaillé dans le même État et sur des thèmes très similaires, et comment la coordination serait assurée avec d'autres projets pertinents au cours la mise en œuvre du projet ;
 - v) La proposition doit comprendre un cadre de résultats exhaustif et un tableau démontrant l'alignement avec le cadre de résultats du Fonds pour l'adaptation ;
 - vi) La proposition doit également comprendre des informations sur le régime foncier, la volonté des villageois de mettre leurs terres à disposition pour le projet, et la question de l'effondrement de la production de crevettes ; et
- c) de demander à la NABARD de communiquer les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus au Gouvernement indien.

(Décision B. 23/11)

Inde – Actions et stratégies intelligentes face au climat dans la région du nord-ouest de l'Himalaya pour assurer des moyens de subsistance durables aux populations montagnaises tributaires de l'agriculture (Dossier de projet complet) ; National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD); IND/NIE/Agri/2014/2 ; 620 487 dollars)

67. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de ne pas approuver le document de projet, compte tenu des précisions apportées par la National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de suggérer à la NABARD de reformuler la proposition tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
 - i) La proposition doit faire état des composantes et activités envisagées de façon cohérente tout au long du document, et veiller à ce que le budget prévu cadre avec les activités proposées ;
 - ii) La proposition doit décrire comment des synergies sont recherchées avec des initiatives nationales telles que le mécanisme national Mahatma Gandhi de garantie des emplois ruraux ainsi que les initiatives financées par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, telles que le Programme d'adaptation au changement climatique dans l'Himalaya (HICAP) financé par le ministère des Affaires étrangères de la Norvège et le Programme d'adaptation au changement climatique dans l'Himalaya indien (IHCAP) financé par l'Agence suisse pour le développement et la coopération ;
 - iii) La proposition devrait envisager d'autres consultations afin de s'assurer que tous les groupes de parties prenantes, notamment les populations vulnérables, ont été consultés et que la possibilité est donnée aux ménages ciblés de dire clairement quels sont leurs besoins prioritaires en matière de changement climatique, mais aussi de participer au choix des activités envisagées dans le cadre du projet ;
 - iv) La proposition doit fournir plus de détails sur la façon dont la viabilité financière des réalisations du projet sera assurée au-delà de la durée du projet, y compris concernant la façon dont les ministères participeront à la reproduction d'initiatives à succès, les sources potentielles de financement prévues à cet effet, et la détermination s'il est prévu d'attribuer un rôle à des institutions infranationales dans le cadre de l'exécution du projet ;

- v) La proposition doit présenter des informations claires sur les modalités de mise en œuvre, y compris sur la supervision du projet assurée par la NABARD et les mécanismes par lesquels les institutions d'exécution sont censées rendre compte à la NABARD. Les budgets des allocations pour frais de gestion versées à l'institution de mise en œuvre, les coûts d'exécution et les renseignements sur le suivi-évaluation devraient être indiqués dans le document de projet, assortis d'une justification des montants demandés ; et
- c) de demander à la NABARD de communiquer les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus au Gouvernement indien.

(Décision B. 23/12)

Kenya : Programme intégré de renforcement de la résilience au changement climatique et de la capacité d'adaptation des communautés vulnérables (Dossier de projet complet ; Autorité nationale de gestion de l'environnement (NEMA) ; (KEN/NIE/Multi/2013/1 ; 9 998 302 dollars)

68. Le Conseil discute de ce projet à huis clos.

69. Le président du Conseil du Fonds pour l'adaptation note que faute de consensus, l'examen de cette proposition est reporté à la vingt-quatrième réunion du Conseil.

Dossiers de projets complets proposés par des Institutions multilatérales de mise en œuvre

Indonésie : Adaptation au changement climatique pour une meilleure sécurité alimentaire dans la province de West Nusa Tenggara (Dossier de projet complet ; Programme alimentaire mondial ; IDN/MIE/Food/2013/1 ; 5 995 666 dollars)

70. Le président du Comité d'examen présente le projet, qui vise à préserver les moyens de subsistance communautaires et la sécurité alimentaire contre la variabilité de la pluviométrie induite par le changement climatique, qui entraîne une augmentation de l'intensité et de la fréquence des phénomènes climatiques, tout en soutenant les efforts déployés par les pouvoirs publics pour s'attaquer aux facteurs anthropiques de la dégradation des sols et de la vulnérabilité accrue des populations locales face à la l'insécurité alimentaire et au changement climatique.

71. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de prendre note de la recommandation qui lui est faite :
 - i) d'approuver, sous réserve de la disponibilité des fonds, le descriptif de projet, compte tenu des précisions apportées par le Programme alimentaire mondial (PAM) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

- ii) d'approuver le financement de 5 995 666 dollars pour l'exécution du projet, tel que demandé par le PAM ; et
 - iii) de noter l'engagement du PAM à réaliser des études d'impact environnemental (EIE), conformément à la Politique environnementale et sociale du Fonds pour l'adaptation, avant le démarrage de toute construction soumise à ces EIE ;
 - iv) de demander au PAM de fournir un calendrier de réalisation des EIE à inclure dans l'accord de projet ;
 - v) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec le PAM en tant qu'Institution multilatérale de mise en œuvre du projet ; et
- b) de prendre note du fait que le projet a été inscrit dans le portefeuille de projets/programmes en préparation en application de la décision B.23/15.

(Décision B. 23/13)

Hierarchisation des projets en préparation

72. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de prendre note de la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes d'approuver le programme de l'Indonésie (IDN/MIE/Food/2013/1) avec comme date de recommandation le 19 mars 2014, et date de soumission le 13 janvier 2014, et un coût net de 5 525 959 dollars ;
- b) d'inscrire le projet visé au point a) ci-dessus dans le portefeuille de projets/programmes en préparation suivant les critères de hiérarchisation définis dans la décision B.17/19 et précisés dans la décision B.19/5 ; et
- c) d'examiner les projets/programmes en préparation, pour approbation à une réunion ultérieure du Conseil ou durant l'intersession, dans l'ordre dans lequel ils sont classés dans le portefeuille de projets/programmes en préparation sous réserve de la disponibilité des fonds.

(Décision B. 23/14)

Options pour l'examen et l'approbation des projets/programmes proposés pendant les intersessions

73. Le président du Comité d'examen fait savoir qu'en application de la décision 22/14 b), le Comité a examiné un document d'options préparé par le Secrétariat (AFB/PPRC.14/13). Le Secrétariat avait informé le Comité d'examen du fait qu'en raison des étapes supplémentaires associées à l'examen pendant les intersessions, ce processus prendrait treize semaines et que par conséquent il était préférable de n'organiser qu'un seul cycle d'examen en intersession par an. Au cours de ses délibérations, le Comité d'examen avait également demandé un addendum au rapport du Secrétariat (AFB/PPRC.14/13/Add.1) qui a ensuite été présenté au Comité

d'examen et contenait des informations supplémentaires sur le mécanisme envisagé d'examen des projets et programmes pendant les intersessions.

74. Des précisions sont été demandées sur la conduite que tiendrait le Comité d'examen si un problème éthique ou financier était soulevé lors du processus d'examen en intersession. Le président du Comité d'examen déclare que la question n'a pas été examinée et le vice-président du Comité d'examen ajoute que, dans un tel cas, le problème est référé au Comité d'éthique et des finances qui s'en occupe.

75. Le président du Comité d'éthique et des finances indique que ce dernier n'a pas de processus de prise de décision en intersession et que dans un tel cas, le problème ne pourrait être traité que lors de la réunion ordinaire suivante du Comité d'éthique et des finances.

76. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes (Comité d'examen), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

a) d'organiser un cycle d'examen des projets/programmes pendant en intersession chaque année, qui s'étalerait sur une période de 24 semaines ou plus entre deux réunions consécutives du Conseil, tel que décrit dans le document AFB/PPRC.14/13 ;

b) tout en reconnaissant que toute proposition peut être soumise à des réunions ordinaires du Conseil, il demande que toutes les fiches de projets et tous les dossiers complets de projets/programmes présentés pour la première fois continuent d'être examinés lors des réunions ordinaires du Comité d'examen ;

c) de demander au secrétariat d'examiner, au cours de ces cycles d'examen en intersession, les fiches de projets/programmes et les dossiers complets de projets/programme entièrement soumis à temps par les promoteurs pour examen durant ces cycles d'examen en intersession ;

d) de demander au Comité d'examen d'envisager l'examen technique, durant les intersessions, des propositions préparées par le Secrétariat et de formuler des recommandations à cette occasion au Conseil.

e) d'étudier ces propositions examinées durant les intersessions pour approbation pendant l'intersession conformément au Règlement intérieur ;

f) d'informer les institutions de mise en œuvre et d'autres acteurs concernés de cette nouvelle disposition en leur envoyant une lettre à cet effet, de placer le calendrier des prochains cycles d'examen en séance ordinaire et durant l'intersession sur le site web du Fonds pour l'adaptation, et d'organiser le premier de ces cycles entre les vingt-troisième et vingt-quatrième réunions du Conseil ;

g) de demander au Comité d'examen de reporter à la prochaine réunion du Conseil toutes les questions liées aux compétences du Comité d'éthique et des finances qui peuvent être soulevées au cours de l'examen en intersession des projets/programmes et de s'abstenir de faire une recommandation sur ces propositions jusqu'à ce que ces questions soient réglées ; et

h) de demander au Secrétariat de présenter, lors de la quinzième réunion du Comité d'examen, et chaque année après chaque cycle d'examen en intersession, une analyse du cycle d'examen en intersession.

(Décision B.23/15)

Analyse des effets possibles sur les coûts administratifs du recours à plusieurs Institutions d'exécution et partenaires de mise en œuvre pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation locales

77. Le président du Comité d'examen déclare que le Secrétariat avait présenté un document portant sur les effets possibles du recours à des institutions de mise en œuvre à plusieurs niveaux sur les coûts administratifs (AFB/PPRC.14/14). Ce document présentait des exemples pertinents de cas similaires d'autres mécanismes de financement, s'appuyait sur l'expérience des projets et programmes du Fonds et mettait en lumière le débat actuel sur la nécessité d'assurer la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation au niveau local.

78. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

a) de maintenir les politiques actuelles du Fonds pour l'adaptation concernant les coûts opérationnels des projets et des programmes, à savoir un plafond de 8,5 % pour les allocations pour frais versées aux institutions de mise en œuvre et de 9,5 % pour les coûts d'exécution ; et

b) de demander au Secrétariat de prendre en compte les besoins en renforcement des capacités des partenaires d'exécution retenus, lors de l'examen du budget demandé pour les projets/programmes nouvellement présentés pour lesquels les modalités de mise en œuvre proposées reposent sur une exécution à plusieurs niveaux.

(Décision B.23/16)

Questions diverses

79. Le Président du Comité d'examen indique qu'aucun autre problème n'est soulevé par le Comité d'examen.

80. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note du rapport du président du Comité d'examen des projets et des programmes.

Point 8 de l'ordre du jour : Rapport de la quatorzième réunion du Comité d'éthique et des finances

81. La présidente du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), Mme Su-Lin Garbett-Shiels (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Europe de l'Ouest et autres États), présente le rapport de la quatorzième réunion du Comité d'éthique (document AFB/EFC.14/10).

Formules envisageables pour l'accréditation des petites institutions

82. À sa vingt-deuxième réunion, le Conseil avait décidé d'autoriser l'examen de la candidature d'une petite institution à travers une visite sur le terrain du Panel d'accréditation afin présenter une étude de cas sur la nécessité d'un « guichet de microfinancement » ou d'un mécanisme similaire, et de demander au Panel de travailler en collaboration avec le Secrétariat pour proposer des formules envisageables pour la mise en application d'un tel mécanisme.

83. Un expert du Panel et un membre du Secrétariat ont effectué une visite à l'INM039, l'institution nationale candidate en question, ont recueilli des commentaires sur les difficultés rencontrées par le pays, du point de vue notamment de la petite taille de la population et des très longues distances à parcourir. L'INM aussi connaît des problèmes d'insuffisance de personnel et de budget modeste, ce qui signifie que tout projet relativement de grande envergure nécessiterait d'avoir accès à une expertise externe ou internationale.

84. Le document AFB/EFC.14/3 présente trois options possibles pour un processus d'accréditation des petites institutions : l'option 1, le maintien du statu quo, n'entraînerait aucune modification aux normes fiduciaires pour prendre en compte les petites institutions. L'option 2 serait une approche simplifiée, qui n'entraînerait pas non plus de modification des normes fiduciaires, mais les petites institutions devraient être informées des dispositions qu'elles devront prendre pour satisfaire à ces normes, des dispositions qui pourraient bien ne pas être les mêmes que celles exigées d'une grande organisation multilatérale. L'option 3 constituerait un nouveau processus pour toutes les petites institutions, dans le cadre duquel un nouvel ensemble de normes fiduciaires serait élaboré sur la base de l'expérience du Fonds à ce jour, et le mécanisme d'accès direct aux ressources évoluerait pour prendre en compte les risques associés aux petites institutions.

85. Le Comité d'éthique et des finances a examiné les avantages et les inconvénients des trois options. Par exemple, les points positifs de l'option 2 tiennent au fait qu'elle repose sur les exigences actuelles tout en tenant compte des ressources limitées des petites institutions, et au fait qu'elle donne une possibilité d'accès à un plus grand nombre de pays et à un plus large éventail de types d'organisation. D'autre part, il pourrait y avoir une perception selon laquelle le Fonds dilue ses normes fiduciaires, et que les décisions d'accréditation sont prises de manière subjective.

86. Le Comité souligne qu'il est important de déterminer comment les normes fiduciaires pourraient être ajustées sans être compromises. En outre, le Fonds étant constamment sous surveillance, il est important de préserver l'intégrité de son processus d'accréditation. Il pourrait être bénéfique pour les petites institutions d'être accréditées seulement jusqu'à un certain plafond des coûts des projets, ce qui réduirait le risque financier pour le Fonds.

87. Ayant examiné les observations et les recommandations du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de poursuivre l'examen de l'approbation de l'accréditation des petites institutions sur la base de l'option 2 (processus simplifié) telle que décrite dans le document ;
- b) de poursuivre, avec l'aide du Secrétariat, son travail sur l'élaboration de mesures qui pourraient être prises par les petites institutions (telles que définies au

paragraphe 10 du document AFB/EFC.14/3) pour montrer qu'elles satisfont aux normes fiduciaires du Fonds, et qui correspondraient à la nature des institutions, à leur profil de risque et à leur taille ; et

c) de rendre compte dans le prochain rapport du Panel d'accréditation, pour examen à la quinzième réunion du Comité d'éthique et des finances.

(Décision B.23/17)

Formules envisageables pour l'évaluation du Fonds

88. Le Conseil à sa treizième réunion avait approuvé un cadre d'évaluation du Fonds et débattu s'il fallait entreprendre une évaluation globale du Fonds (décision B.13/20). À l'époque, des questions avaient été soulevées sur le meilleur moment indiqué pour lancer une telle évaluation, le portefeuille de projets et programmes n'ayant pas mûri. Le Conseil avait par la suite décidé de demander au Secrétariat de préparer un document contenant : a) les options pour les termes de référence des évaluations possibles du Fonds avec différents champs d'application ; b) une proposition de choix du moment pour chacune d'elle ; c) les coûts associés à chaque option ; et d) les options pour commander l'évaluation (décision B.21/17). Le document AFB/EFC.14/5 fournit ces informations.

89. Avant la réunion, le président sortant du Conseil a reçu un courriel du directeur du Bureau indépendant d'évaluation du FEM indiquant que le Bureau n'assurerait plus la fonction d'évaluation du Fonds. Le Comité d'éthique et des finances conclut qu'aucune mesure n'était requise du Conseil en dehors du fait de prendre acte de la volonté du Bureau de se décharger de cette fonction. Le Conseil **prend note** de la communication du directeur du Bureau indépendant d'évaluation du FEM indiquant que ce dernier se déchargeait de la fonction d'évaluation du Fonds pour l'adaptation.

90. Il s'ensuit une analyse détaillée des coûts et du choix du moment de la réalisation des différentes formules d'évaluation. Les coûts seraient de l'ordre de 190 000 dollars pour l'option 1 à plus de 300 000 dollars pour l'option 3. En ce qui concerne le choix du moment, certains membres sont d'avis qu'il serait important d'avoir les premières conclusions d'une évaluation avant la tenue de la dixième Réunion des Parties, tandis que d'autres estiment que la décision de la Réunion des Parties nécessite un deuxième examen pour traiter des questions telles que la viabilité financière, le mécanisme d'accès direct, et des liens institutionnels. Ce qui signifierait que l'option 3 serait réalisable, étant donné que l'examen ne vise pas à déterminer l'impact des projets, mais s'intéresse tout juste au processus.

91. Il est également question des données pertinentes disponibles. À l'heure actuelle, s'il est vrai qu'il existe suffisamment de données disponibles sur les processus et les politiques du Fonds, il en existe peu sur les réalisations des projets, car peu d'entre eux sont achevés ou ont même atteint le point d'une évaluation à mi-parcours. Cette situation déterminerait le type d'évaluation qui pourrait être réalisé dans un avenir proche.

92. Deux autres questions à examiner concernaient d'une part la nécessité d'établir un Groupe d'assurance qualité, qui serait chargé de concevoir les termes de référence du processus d'évaluation lui-même, et d'autre part la question de savoir si le processus de sélection de l'organisme chargé de l'évaluation doit être un appel d'offres ou un appel à propositions.

93. Dans un souci de transparence, le Comité indique préférer que le troisième membre du Groupe d'assurance qualité provienne de la société civile plutôt que du Conseil. Il décide également de l'appeler le Panel d'examen indépendant.

94. Ayant examiné les observations et les recommandations du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) d'approuver l'option 3 (évaluation en deux phases) décrite dans le document AFB/EFC.14/5, avec pour but de compléter la phase I à temps pour examen à la vingt-quatrième réunion du Conseil (octobre 2014) ;
- b) de demander aux présidents et vice-présidents du Conseil et du Comité d'éthique et des finances de proposer pour examen par le Conseil pendant l'intersession un panel d'examen indépendant composé de trois membres : i) un spécialiste de l'évaluation, ii) un spécialiste de l'adaptation, et iii) un représentant de la société civile pour une décision d'ici la fin d'avril 2014. La sélection sera basée sur les critères figurant à l'**annexe IV** au présent rapport. Le panel d'examen indépendant assumera les responsabilités décrites dans les termes de référence figurant à l'**annexe V**, notamment examiner la version finale des termes de référence de l'évaluation, qui devraient comprendre des éléments du champ d'application de la décision 2/CMP.9 concernant le deuxième examen du Fonds pour l'adaptation (à la phase I), sélectionner l'équipe d'évaluation, fournir une assurance qualité au cours du processus d'évaluation, et faire rapport sur les progrès de l'évaluation au Comité d'éthique et des finances à sa quinzième réunion ; et
- c) de demander au Secrétariat de publier un appel à propositions suivant les règles et procédures de passation des marchés de la Banque mondiale.

(Décision B. 23/18)

Méthodes pour mesurer les indicateurs de base

95. Le représentant du Secrétariat rappelle que le Conseil, à sa vingt et unième réunion, avait approuvé un projet de mesures à prendre pour améliorer le système de suivi des résultats du Fonds. Dans le cadre de ce travail, le Secrétariat avait identifié une première série de six indicateurs de suivi à l'échelle du Fonds. Le document AFB/EFC.14/6 présente la méthodologie retenue pour mesurer chacun de ces indicateurs.

96. Ayant examiné les observations et les recommandations du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide d'approuver l'utilisation des indicateurs de base proposés et de charger le Secrétariat :

- a) d'apporter les changements nécessaires pour intégrer les indicateurs de base et la fiche de suivi des résultats au système de gestion des résultats du Fonds ;
- b) d'informer les institutions de mise en œuvre des changements apportés au système de suivi des résultats, à commencer par les exigences de fournir des

cibles indicatives pour les indicateurs de base des dossiers de projets complets proposés et leur inclusion dans les rapports d'exécution de projet ;

c) de demander aux institutions de mise en œuvre qui administrent déjà des projets et programmes de fournir des informations au niveau du projet concernant les indicateurs de base ; et

d) d'élaborer des directives concernant la version révisée de la fiche de suivi des résultats et de réaliser une enquête de suivi du processus d'accréditation et une enquête à la sortie de ce processus.

(Décision B.23/19)

Mécanisme de traitement des plaintes

97. Le Comité d'éthique et des finances est informé de la mise en application de la décision B.22/21. Le Panel d'accréditation a entamé l'examen de la norme fiduciaire relative à la transparence, des pouvoirs d'auto-investigation et des mesures de lutte contre la corruption d'une institution de mise en œuvre accréditée contre laquelle une plainte a été reçue, et le Comité sera informé de l'issue de l'examen à une réunion ultérieure.

98. Une autre question sous ce point fait l'objet d'un suivi de la part du Secrétariat.

Application du code de conduite

99. Le président attire l'attention du Comité sur le code de conduite placé sur le site web du Fonds. Aucune question n'est soulevée à ce propos.

Questions financières

a) Situation financière du Fonds d'affectation spéciale créé aux fins du Fonds pour l'adaptation et monétisation des unités de réduction certifiée des émissions (URCE)

100. La présidente du Comité d'éthique et des finances indique que l'Administrateur a fourni un rapport sur la situation financière du Fonds d'affectation spéciale créé à l'appui du Fonds pour l'adaptation et sur la monétisation des URCE (document AFB/EFC.14/7), dont il ressort que 170,9 millions de dollars sont disponibles pour soutenir les décisions de financement du Conseil. L'Administrateur fait savoir au Comité que les Administrateurs de la Banque mondiale ont donné suite à la décision de la Réunion des Parties de proroger le mandat de la Banque mondiale en tant qu'administrateur provisoire pour une année de plus, jusqu'à fin mai 2015, en approuvant la modification des Clauses applicables aux services à fournir conclues entre la Banque et la Réunion des Parties.

101. Le représentant de l'Administrateur fait également rapport sur les dons traités et sur la monétisation des URCE, et note que dans les conditions actuelles du marché, les ressources potentielles du Fonds jusqu'en 2020 sont toujours estimées à environ 200 millions de dollars US. Il fait également état des contributions annoncées et non versées au Fonds pour l'adaptation par la France, la Finlande et deux gouvernements régionaux belges, précisant qu'au cours du dernier trimestre, l'Administrateur a vendu 1,8 million d'URCE qui ont produit 1,2 million de dollars.

102. Il attire l'attention sur la grande fébrilité des marchés du carbone, et la demande limitée d'URCE, ainsi que sur la faiblesse de la demande d'unités de réductions des émissions (URE) et d'unités de quantité attribuée (UQA), ajoutant que les coûts supplémentaires associés à l'ajout de la monétisation des URE et des UQA au mandat de l'Administrateur ont été inclus dans le projet de budget administratif pour l'exercice 2015.

103. Le Comité d'éthique et des finances prend note du rapport de l'Administrateur.

b) Plan de travail pour l'exercice 15

104. La directrice du Secrétariat présente le plan de travail figurant dans le document AFB/EFC.14/7. Le Comité débat de la nécessité de fixer un nouvel objectif de financement, étant donné que l'objectif de 100 millions de dollars a été dépassé avec succès par la dix-neuvième Conférence des Parties/neuvième Réunion des Parties. L'avis général est qu'un nouvel objectif maintiendrait la dynamique, et que fixer un objectif annuel plutôt que pluriannuel permettrait de maintenir l'attention des donateurs sur les besoins du Fonds.

105. Il est convenu qu'un objectif de mobilisation des fonds devrait être fixé, son niveau devant être déterminé par le groupe de travail sur la collecte de fonds.

106. Ayant examiné les observations et les recommandations du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide d'approuver le programme de travail et le projet de calendrier faisant l'objet du document AFB/EFC.14/7.

(Décision B.23/20)

c) Budgets du Conseil, du Secrétariat et de l'Administrateur pour l'exercice 15

107. Un représentant du Secrétariat présente le document AFB/EFC.14/6, qui montre les budgets du Conseil et du Secrétariat pour l'exercice 15.

108. La directrice du Secrétariat ajoute que les coûts de personnel présentés dans le document incluent les coûts liés à la promotion de deux employés, laquelle les place au même niveau que le personnel équivalent au Secrétariat du FEM.

109. Un représentant du Secrétariat explique également que les montants pour les communications et les publications ont été augmentés, étant donné que des éléments supplémentaires de cette nature sont actuellement prévus. Il est également prévu dans un avenir proche de produire plusieurs articles sur l'adaptation.

110. Le représentant de l'Administrateur attire l'attention sur le tableau 6 dans le même document, qui montre le budget estimé de l'Administrateur pour 2015, et il explique les augmentations et les diminutions par rapport aux chiffres de 2014.

111. Ayant examiné les observations et les recommandations du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique) et le projet de budget figurant à l'**annexe VI** au présent rapport, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide d'approuver, sur les ressources disponibles dans le Fonds d'affectation spéciale créé aux fins du Fonds pour l'adaptation :

- a) le projet de budget de 3 294 808 dollars pour couvrir les coûts de fonctionnement du Fonds au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, dont 2 499 808 dollars pour les services du Conseil et du Secrétariat, 335 000 dollars pour la fonction d'évaluation indépendante et 460 000 dollars pour les services d'accréditation ;
- b) une allocation supplémentaire de 203 000 dollars au Secrétariat prélevée sur l'allocation de 503 000 dollars approuvée à la 22^e réunion du Conseil du Fonds et déjà mise en réserve par l'Administrateur, au titre du programme de préparation au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, pour les activités à réaliser par le Secrétariat. Les montants déjà approuvés par le Conseil, mais non décaissés au cours de l'exercice 14 seront décaissés durant l'exercice 15 ; et
- c) Le projet de budget de 863 000 dollars pour les services à fournir au Fonds pour l'adaptation par l'Administrateur sur la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, dont 246 000 dollars pour les services de monétisation des URCE, 150 000 dollars pour les services de conseil juridique externes liés aux UQA et aux URE, et 467 000 dollars pour tous les autres services fournis par l'Administrateur.

(Décision B. 23/21)

Questions diverses

Projet en Mauritanie (PAM)

112. Un représentant du Secrétariat communique l'information transmise par le PAM au sujet de la préparation du projet en Mauritanie. Le Conseil fait observer que ce projet accusait déjà du retard.

113. Ayant examiné les observations et les recommandations du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide de charger le Secrétariat d'envoyer une lettre au Programme alimentaire mondial (PAM) lui demandant de rendre compte au Comité d'éthique de l'atelier de lancement du projet en Mauritanie et de soumettre un calendrier révisé de mise en œuvre du projet d'ici juin 2014.

(Décision B.23/22)

Accord avec la Fondation des Nations Unies

114. Le Secrétariat explique que l'accord avec la Fondation des Nations Unies (FNU) pour la collecte de dons en ligne devrait arriver à expiration.

115. Lors de la présentation du rapport du Secrétariat, la directrice du Secrétariat fait savoir que la FNU a officiellement indiqué qu'elle accepte de proroger cet accord. Ayant examiné les observations et les recommandations du Comité d'éthique et des finances, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide de donner instruction au Secrétariat et à l'Administrateur d'engager des négociations avec la FNU en vue de proroger l'accord avec cette organisation pour la collecte de dons en ligne.

(Décision B.23/23)

Exposé de l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED)

116. Un représentant de l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) présente un exposé à l'adresse du Comité d'éthique et des finances sur l'examen qu'il a réalisé concernant la contribution du mécanisme d'accès direct aux ressources du Fonds pour l'adaptation au développement institutionnel.

117. Le Comité d'éthique et des finances prend note des informations fournies par le représentant de l'IIED.

Contrat de la directrice du Secrétariat

118. La directrice du Secrétariat se retire pour que le président du Comité d'éthique et des finances ouvre un débat sur cette question. Les membres du Comité sont d'accord pour renouveler son contrat, estimant qu'une prolongation de deux ans est insuffisante pour assurer la continuité des opérations du Fonds pour l'adaptation.

119. Ayant examiné les observations et les recommandations du Comité d'éthique et des finances, et le chef du Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation ayant sollicité les directives du Conseil sur la question de la prolongation du contrat de la directrice du Secrétariat, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide de communiquer ce qui suit au chef du Secrétariat :

- a) le Conseil se dit satisfait des performances de l'actuelle directrice du Secrétariat ; et
- b) recommande la prolongation de son contrat de quatre ans conformément aux procédures de la Banque mondiale.

(Décision B.23/24)

Point 9 de l'ordre du jour : Questions en suspens depuis la vingt-deuxième réunion du Conseil

a) Discussion stratégique sur les objectifs et autres mesures du Fonds : rapport du groupe de travail sur la collecte de fonds

120. M. Zaheer Fakir (Afrique du Sud, Afrique), coordinateur du groupe de travail sur la collecte de fonds, présente un rapport sur les activités du groupe de travail. Il rappelle que le Conseil avait fixé un objectif de mobilisation de fonds de 100 millions de dollars pour les années civiles 2012 et 2013. Le Conseil a dépassé cet objectif, le montant total des dons ayant atteint 205 millions de dollars à la fin de 2013 et des contributions supplémentaires de 14 millions d'euros ont été annoncées qui restent à collecter ; 73 millions de dollars de cette somme ont été annoncés à l'occasion de la dix-neuvième Conférence des Parties/neuvième Réunion des Parties. Il exprime la gratitude du groupe de travail et du Conseil aux donateurs et à la présidence polonaise de la Conférence des Parties, qui a créé une plateforme permettant aux membres du Conseil d'avoir des échanges avec les donateurs. Il remercie également les membres pour leurs efforts de mobilisation des fonds.

121. Il indique que des questions ont été posées à la Conférence des Parties concernant la stratégie future de mobilisation de fonds du Conseil. Ce qui soulève la question de savoir si oui ou non le groupe de travail sur la collecte de fonds devrait être maintenu, et la question de la nécessité de fixer des objectifs financiers pour les années civiles 2014 et 2015. Si les chiffres passés ont été retenus sur la base des besoins immédiats du Conseil, il serait de bon ton maintenant de calculer un objectif de mobilisation de fonds d'une manière plus prévisible ou scientifique qui donnerait un chiffre correspondant à un financement durable pour satisfaire le large portefeuille prévu du Fonds.

122. Il note que de nouveaux objectifs de mobilisation de fonds pourraient être fixés sur la base notamment des besoins de financement attendus au regard des calculs du Secrétariat des besoins de financement actuels et du flux estimé de propositions. Partant de là, il propose un objectif de 80 millions de dollars pour chacune des années civiles 2014 et 2015.

123. Il ajoute que si avoir une stratégie de mobilisation de fonds est essentiel, c'est la mise en œuvre de cette stratégie qui donne des résultats. Un élément important qu'il faudrait nécessairement avoir c'est une fiche d'information sur la stratégie de mobilisation de fonds, qui comporte notamment des informations sur l'accès direct aux ressources, le plafond de 50 % pour les IMM, etc..

124. Les membres font savoir que la réalisation de l'objectif de mobilisation de fonds encourage à faire encore mieux à l'avenir. Tous les membres du Conseil ont la responsabilité d'aider à collecter des fonds, compte tenu en particulier des résultats décevants de la vente des URCE, mais il conviendrait d'officialiser davantage le groupe de travail, en le dotant d'un personnel et d'un budget dédiés, par exemple pour les déplacements.

125. Il semble que 2014 sera une année difficile au plan de la mobilisation des fonds, mais elle présentera également plusieurs opportunités, comme le Sommet sur le climat prévu en septembre à New York.

126. Les membres du Conseil discutent de la manière dont le Fonds doit continuer de communiquer sur ses besoins en dons pour financer ses projets dans les pays, dans le contexte actuel marqué par la concurrence pour les ressources. Plus particulièrement, le Fonds doit souligner tout d'abord la singularité de son mécanisme d'accès direct aux ressources, et d'autre part le fait qu'il soit déjà un instrument financier pleinement opérationnel, qui a des projets mesurables et concluants sur le terrain, et non un « machin » avec des procédures et des mandats qui sont encore dans un processus de création. Il pourrait également être utile de conjuguer ses efforts de mobilisation de ressources avec ceux de fonds intervenant dans d'autres domaines, tels que l'approvisionnement en eau ou la biodiversité.

127. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note du compte rendu du groupe de travail sur la collecte de fonds et l'en remercie, et il décide :

- a) de proroger le mandat du groupe de travail sur la collecte de fonds afin qu'il poursuive la mise en œuvre de la stratégie de collecte de fonds, avec un nouvel objectif de mobilisation de fonds de 80 millions de dollars pour chacune des années civiles 2014 et 2015 ;
- b) de prolonger le mandat des membres actuels du groupe de travail sur la collecte de fonds : Mme Angela Churie-Kallhauge, Mme Laura Dzelzyte, M. Zaheer

Fakir, Mme Ana Fornells de Frutos, Mme Su-Lin-Garbett Shiels, M. Hans Olav Ibrekk, et M. Jeffery Spooner, y ajoutant M. Marc-Antoine Martin en tant que nouveau membre ; et de prolonger le mandat de M. Fakir en tant que coordinateur ; et

c) de demander au Secrétariat de continuer à aider le groupe de travail sur la collecte de fonds dans l'accomplissement de son mandat, et de préparer un plan de mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de fonds, y compris des activités et manifestations spécifiques au cours de 2014 et 2015, et l'intégration de sa stratégie de communication.

(Décision B.23/25)

b) Mise en œuvre du programme de préparation

128. Le représentant du Secrétariat rappelle que le Conseil a examiné, à sa vingt et unième réunion, la nécessité d'un train de mesures de renforcement des capacités, allant de l'appui à l'identification des INM au renforcement de l'évaluation préalable, la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets et programmes d'adaptation entrepris par les INM et les IRM. Le Conseil avait chargé le Secrétariat de préparer, pour sa vingt-deuxième réunion, un document comportant des options pour un tel programme, concernant notamment l'amélioration de la préparation des institutions candidates à l'accréditation par le Fonds pour l'adaptation en tant qu'INM et l'augmentation du nombre de projets/programmes de qualité proposés au Conseil dans un délai raisonnable suivant l'accréditation.

129. En réponse, le Secrétariat a préparé le document AFB/B.22/6 qui décrit les éléments et options pour un programme échelonné destiné à soutenir la préparation à l'accès direct des INM aux financements climatiques, et il a présenté un cadre et un budget pour une première phase du Programme. Après un examen du document, le Conseil décide d'approuver la phase I du Programme de préparation, étant entendu qu'il suivrait les principes de financement basés sur les résultats ; de prendre note des options proposées par le Secrétariat ; de demander au Secrétariat de lui soumettre, durant l'intersession, les modalités d'exécution, les critères/critères d'admissibilité pour allouer des fonds aux institutions de mise en œuvre accréditées pour des activités spécifiques, ainsi qu'un calendrier des activités, en vue de démarrer la mise en œuvre du programme avant la vingt-troisième réunion du Conseil ; et d'approuver une augmentation du budget administratif du Conseil, du Secrétariat et de l'Administrateur, à concurrence de 467 000 dollars pour l'exercice 2014 au titre du programme décrit dans le document AFB/B.22/6.

130. Comme demandé, une version préliminaire du document AFB/B.23/5 a été communiqué au Conseil entre les vingt-deuxième et vingt-troisième réunions. Le Secrétariat a intégré les observations des membres dans le document AFB/B.23/5, qui décrit les critères et les modalités d'exécution, ainsi que les critères d'admissibilité pour l'allocation de fonds aux institutions de mise en œuvre accréditées au titre d'activités spécifiques, et un calendrier des activités du programme. Toutes les activités seront mises en œuvre soit par les institutions de mise en

œuvre accréditées par le Conseil soit par le Secrétariat conformément aux politiques et procédures pertinentes, et le Secrétariat a entamé les travaux préparatoires en janvier 2014.

131. Le Conseil demande un certain nombre de précisions et fait des suggestions en vue d'améliorer le document AFB/B.23/5. En référence au paragraphe 24, le Conseil charge le Secrétariat de préparer un document à son intention présentant les formules envisageables pour la mise en place d'une plateforme d'échange de connaissances sur la préparation à l'accès aux financements climatiques. Le Conseil demande également si les divers séminaires et manifestations similaires se tiendront dans une autre langue que l'anglais, et il veut savoir quelles sont les dispositions qui ont été envisagées pour diffuser ces manifestations en ligne ou organiser des webinaires. Il est suggéré de modifier l'annexe 1 pour inclure un calendrier de toutes les activités que les institutions de mise en œuvre demandant une aide financière en appui à l'accréditation d'INM pourraient proposer.

132. Le représentant du Secrétariat indique qu'en ce qui concerne la question de la plateforme d'échange de connaissances, il préparera un document pendant l'intersession. Comme l'a mentionné la directrice du Secrétariat dans son rapport présenté la veille, le Secrétariat a engagé un coordinateur pour les activités de préparation, qui travaillera sur les documents pertinents, en collaboration avec le spécialiste de la communication du Secrétariat.

133. Le Secrétariat prend note des suggestions des membres du Conseil concernant l'enregistrement des séminaires et ouvre une discussion sur les modalités d'organisation de ces manifestations. S'agissant des différentes langues des séminaires, le Secrétariat a conscience qu'il s'agit là d'une question importante, et examinera le coût des services d'interprétation pour les réunions et de traduction des documents du séminaire. L'annexe 1 sera révisée afin d'y inclure le calendrier suggéré.

134. En réponse à une autre question, le représentant du Secrétariat fait savoir que ce dernier organisera des échanges entre les experts de l'accréditation et les spécialistes de l'impact environnemental et social pour obtenir leurs observations sur les manuels supplémentaires et documents similaires qu'ils auraient à suggérer.

135. Répondant à des questions du Conseil, la directrice du Secrétariat précise que, pour des raisons de coût, il n'est pas prévu d'organiser des ateliers dans plusieurs pays ou régions. Trois ateliers seront organisés, mais les deux premiers n'ont pas pour but de permettre au Secrétariat de former des institutions candidates. Le premier atelier vise plutôt à former des formateurs, qui à leur tour formeront les institutions candidates ou les INM déjà accréditées. Le public cible se composera de personnes qui dispensent la formation, sur leurs propres ressources, et l'objectif est de s'assurer que les connaissances et les instructions transmises sont cohérentes d'un pays ou d'une région à l'autre. Le deuxième atelier sera organisé à l'intention des INM déjà accréditées afin de les aider à se familiariser avec les règles et les procédures de demande d'aide financière, et avec la politique environnementale et sociale approuvée récemment. Ces deux ateliers se tiendront à Washington.

136. Le troisième atelier sera destiné aux institutions candidates à l'accréditation. Des discussions sont en cours avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur la possibilité de tenir cet atelier dans ses locaux à Bangkok, parce que l'Asie est la région qui compte le moins d'institutions accréditées. Le deuxième objectif de ces ateliers est de multiplier les contacts et les partenariats entre le Secrétariat et les institutions sur le terrain.

137. Le représentant du Secrétariat indique qu'il est possible que le troisième atelier couvre également la formation à la préparation et à la soumission de propositions.

138. À la suite d'un débat, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

a) d'approuver les modalités d'exécution, les critères/critères d'admissibilité pour allouer les fonds aux institutions de mise en œuvre accréditées pour des activités spécifiques, et le calendrier des activités du Programme de préparation, tel qu'il figure dans le document AFB/B.23/5 ;

b) de demander au Secrétariat de procéder à la mise en œuvre du programme conformément aux critères approuvés ; et

c) de charger le Secrétariat de soumettre au Conseil pendant l'intersession entre ses vingt-troisième et vingt-quatrième réunions un document présentant les formules envisageables pour la mise en place d'une plateforme d'échange de connaissances sur la préparation à l'accès aux financements climatiques.

(Décision B.23/26)

Point 10 de l'ordre du jour : Questions découlant de la neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto

139. La directrice du Secrétariat résume les deux décisions de la neuvième Réunion des Parties qui appellent une action du Conseil. Dans la décision 1/CMP.9, le Conseil est invité à fournir, dans son rapport à la dixième Réunion des Parties, ses points de vue sur les questions incluses dans les termes de référence du deuxième examen du Fonds pour l'adaptation, tenant compte des délibérations et des conclusions de la quarantième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre qui se tiendra en juin 2014. Le Conseil est également invité à examiner les modalités de la monétisation des UQA et des URE qu'elle détient et à élaborer et approuver un accord avec l'Administrateur afin de faciliter cette monétisation, à soumettre à l'approbation de la dixième Réunion des Parties. La représentante légale de la CCNUCC explique les modifications apportées au registre du Mécanisme pour un développement propre afin de prendre en compte ces UQA et URE.

140. S'agissant de la question sur l'évolution du document technique mentionné au paragraphe 6 de la décision 2/CMP.9, la représentante légale de la CCNUCC explique que le Secrétariat de la CCNUCC recherche des contributions à ce document, mais il attend également les délibérations de la quarantième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et les contributions du Conseil du Fonds pour l'adaptation. Il lui est suggéré que le Secrétariat de la CCNUCC pourrait aussi examiner les contributions des organisations de la société civile. Il serait également important de recueillir les vues des membres du Conseil entre deux de ses réunions afin qu'il communique une position commune à la dixième Réunion des Parties.

141. Le représentant de l'Administrateur fait savoir au Conseil que les Administrateurs de la Banque mondiale ont donné suite à la décision de la Réunion des Parties de proroger le mandat de la Banque mondiale en tant qu'administrateur provisoire pour une année de plus, jusqu'à fin mai 2015, en approuvant la modification des Clauses applicables aux services à fournir conclues entre la Banque et la Réunion des Parties. Il affirme également que les

Clauses actuelles entre l'Administrateur et la Réunion des Parties permettent uniquement à l'Administrateur de monétiser les URCE et que l'accord entre l'Administrateur et la Réunion des Parties devrait être modifié pour permettre à l'Administrateur de monétiser les UQA et les URE. Il relève que la procédure d'une telle modification consisterait pour le Conseil à soumettre une recommandation assortie des modifications voulues à l'accord avec la Réunion des Parties, pour approbation à sa dixième session. Le Conseil note qu'une recommandation, qu'elle porte ou non sur une demande de prorogation des Clauses applicables aux services à fournir par l'Administrateur, devra être soumise à la dixième Réunion des Parties, et que le processus de ces prorogations annuelles est administrativement fastidieux pour l'Administrateur et le Fonds.

142. Ayant examiné les décisions 1/CMP.9 et 2/CMP.9, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de prier les membres du Conseil d'envoyer au Secrétariat au plus tard le 30 juin 2014 leurs points de vue sur les termes de référence du deuxième examen du Fonds pour l'adaptation, tels qu'ils figurent dans l'annexe à la décision 2/CMP.9, afin qu'ils puissent être compilés pour examen à la vingt-quatrième réunion du Conseil. Les conclusions de ce débat seront incluses dans le rapport du Conseil à la Conférence des Parties (la Conférence des Parties) agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa dixième session (dixième Réunion des Parties).
- b) de recommander à la Réunion des Parties de retenir la Banque mondiale comme entité chargée de monétiser la part des unités de quantité attribuée (UQA) et des unités de réduction des émissions (URE) revenant au Fonds ;
- c) de demander à la Banque mondiale de soumettre un projet d'amendement aux Clauses applicables aux services à fournir par la Banque mondiale en qualité d'administrateur du Fonds pour l'adaptation et tout autre instrument juridique nécessaire à la prorogation desdites Clauses et à la conduite de la monétisation d'UQA et d'URE, et de les présenter pour examen par le Conseil durant l'intersession ;
- d) de charger le Secrétariat :
 - i) d'inclure dans le projet de rapport à la dixième Réunion des Parties les informations sur la situation financière du Fonds et la prorogation des Clauses de services à fournir par l'Administrateur ;
 - ii) de travailler en liaison avec le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à l'élaboration du document technique exigé dans la décision 2/CMP.9, à travers le partage d'informations et de données ; et
 - iii) de préparer un document de communication qui devrait inclure, entre autres éléments, un résumé des décisions prises par le Conseil à sa vingt-troisième réunion et qui doit être prêt pour la quarantième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.

(Décision B.23/27)

Point 11 de l'ordre du jour : Communication et sensibilisation

143. Le représentant du Secrétariat fait le point sur la production depuis la dernière réunion des supports de communication, dont la plupart étaient axés sur la mobilisation de fonds et la consolidation de la marque du Fonds. Parmi les nouveaux supports figurent un document donnant un aperçu du Fonds pour l'adaptation, qui explique le travail et les réalisations du Fonds en des termes aisément compréhensibles, un document d'information sur le mécanisme d'accès direct aux ressources, qui a été distribué lors de la dernière réunion du Fonds vert pour le climat, et le premier article sur l'adaptation, couvrant le projet réalisé au Sénégal. Elle rappelle également la production infographique, qui a été communiquée au Conseil à sa vingt-deuxième réunion. Tous les supports de communication ont été mis à la disposition de la dix-neuvième Conférence des Parties/neuvième Réunion des Parties, à l'exception du document sur l'accès direct aux ressources. Des exemplaires supplémentaires étaient disponibles dans la salle de réunion et peuvent également être envoyés par courrier aux membres du Conseil qui en font la demande.

144. L'objectif global de tous ces documents est d'envoyer un message clair selon lequel le Fonds est totalement opérationnel, et de communiquer sur le travail du Fonds et ses succès. Certains documents sont disponibles dans plus d'une langue, et les traductions se poursuivront selon que le temps et les ressources le permettront. Davantage d'articles sur l'adaptation sont prévus, le prochain devant porter sur le projet mené au Honduras.

145. Des activités de sensibilisation sont également en cours à travers les médias sociaux tels que Facebook et Twitter, et les sites web du Fonds seront améliorés, notamment le site ouvert au public et celui privé dédié au processus d'accréditation. Un moyen d'exprimer davantage la reconnaissance du Fonds à l'égard des donateurs sera intégré au site public.

146. Des informations sont régulièrement communiquées aux médias sur les décisions du Conseil et les activités du Fonds, et récemment, des articles ont été publiés en ligne. Le concours annuel de photo a été lancé, avec pour thème « l'adaptation urbaine ». Les propositions reçues sont en cours d'examen et l'une des conditions de participation au concours était que le Fonds puisse utiliser les photos reçues à l'avenir.

147. Le Conseil félicite des progrès accomplis en ce qui concerne les supports de communication. Les membres suggèrent de publier aussi les points de vue des bénéficiaires de projets et des ONG concernées, comme les lecteurs apprécient vraiment les articles et les études de cas. Un membre suggère de créer une application pour smart phones.

148. L'on suggère également de communiquer des informations plus exhaustives sur les modalités de demande d'accréditation. La représentante du Secrétariat fait observer que le programme de préparation sera d'une très grande aide dans ce domaine.

149. Elle ajoute que les chiffres publiés proviennent de la base de données de gestion des résultats du Fonds.

150. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note de l'exposé du Secrétariat.

Point 12 de l'ordre du jour : Questions financières

a) *Situation financière du Fonds d'affectation spéciale créé aux fins du Fonds pour l'adaptation et monétisation des unités de réduction certifiée des émissions (URCE)*

151. Le représentant de de l'Administrateur présente le rapport sur la situation financière du Fonds d'affectation spéciale créé aux fins du Fonds pour l'adaptation et sur la monétisation des URCE (document AFB/EFC.14/7), et il fournit les renseignements déjà décrits aux paragraphes 102 à 104 ci-dessus.

152. L'Administrateur fait également savoir que, suite à la demande du Conseil à l'Administrateur de présenter des Clauses révisées pendant l'intersession, les montants approuvés au titre du budget de l'exercice 15 en rapport avec les URE et les UQA pourraient devoir être utilisés au cours de l'exercice 14.

153. Un membre du Conseil fait remarquer que la situation est très problématique en ce que les recettes générées par ce qui devrait être la principale source de revenus du Fonds ne sont pas suffisantes, par exemple, pour couvrir les dépenses administratives du Fonds. Évidemment, une telle situation appelle le Fonds à dépenser ses ressources à bon escient. L'on demande s'il est probable que la situation s'améliore, peut-être grâce à la vente des URE et des UQA.

154. L'Administrateur répond que l'analyse des URE et des UQA ne laisse entrevoir aucune perspective de revenus importants pour le Fonds à court et à moyen terme. L'Administrateur poursuivra ses efforts de vente des URCE au prix du marché, conformément aux clauses qui lui sont applicables, et demandera un prix prestige, lorsque possible. Il ajoute que la prochaine exposition du marché du carbone serait une occasion pour lui de mieux faire connaître le Fonds et créer davantage de possibilités pour les ventes institutionnelles, les ventes de gré à gré et les ventes directes aux pays.

155. La directrice du Secrétariat confirme que le Secrétariat, en particulier son spécialiste de la communication, se préparait déjà pour cette exposition, avec pour objectif de profiter de cette manifestation pour promouvoir également la stratégie de mobilisation de fonds du Fonds.

156. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note du rapport de l'Administrateur.

b) *Situation du portefeuille de projets/programmes en préparation*

157. Le représentant du Secrétariat présente deux documents : l'un établi conjointement par le Secrétariat et l'Administrateur sur la situation du portefeuille, intitulé *Joint report by the secretariat and the trustee on the status of the pipeline* (AFB/EFC/14/Inf.1), et l'autre sur les formules possible de financement des projets du portefeuille, intitulé *Options to fund the pipeline* (AFB/B.23.6). Il déclare que, suite aux nouvelles ressources obtenues de la neuvième Réunion des Parties, le Conseil a été en mesure d'approuver, durant l'intersession, quatre projets qui étaient en préparation, pour une valeur totale de 25 847 199 dollars. Les quatre autres projets/programmes en préparation représentent une valeur totale de 32 354 480 dollars, un montant qui passe à 38 350 146 dollars avec l'approbation en séance du projet de l'Indonésie. À la date la réunion en cours, le financement total approuvé pour les décisions relatives aux projets et programmes s'élève à environ 224 millions de dollars. Il rappelle également au Conseil que des IMM avaient encore quelques fiches de projets et de programmes qui ont été approuvées par le Conseil, mais n'ont pas encore soumis les dossiers complets correspondants.

158. Le représentant de l'Administrateur explique que l'estimation des fonds disponibles à l'horizon 2020 se fonde sur le faible niveau actuel des prix des URCE et qu'aucune hypothèse n'a été échaudée quant aux dons futurs.

159. Le représentant du Secrétariat présente ensuite les avantages et les inconvénients de plusieurs options pour financer les projets/programmes en préparation comme demandé par la décision B.22/25. Les solutions envisageables étaient de relever définitivement le plafond de 50 % pour les IMM, de relever temporairement le plafond afin d'évacuer tous les projets en préparation à la date de la réunion en cours, ou de gérer les ressources d'une manière modulée. Dans ce cas, on a deux sous-options : soit le Conseil modifie le pourcentage des ressources cumulées du Fonds réservées aux INM et révisé ce pourcentage annuellement, soit il améliore la prévisibilité des financements destinés aux IMM en élaborant un programme de travail pour les propositions soumises par les IMM. En plus de ces options, le Conseil peut aussi envisager une clôture temporaire du portefeuille.

160. Les membres s'accordent sur le fait que le plafond ne devrait pas être relevé en ce moment, mais aussi qu'il est nécessaire de trouver des sources de financement supplémentaires pour évacuer les projets du portefeuille. Le plafond a envoyé un message clair aux IMM au sujet de l'importance que le Fonds attache au mécanisme d'accès direct aux ressources. Cependant, dès lors que les projets ont passé plus de deux ans dans le portefeuille, il peut être nécessaire de les réexaminer avant d'être approuvés. Il est également préoccupant que deux des projets du portefeuille en préparation, et donc pas financés, soient destinés à aider les pays les moins avancés, et l'on souligne que ces pays auraient approché des IMM parce qu'ils n'ont pas les capacités de créer leur propre INM.

161. On émet l'idée qu'il est possible de créer un fonds d'urgence financé par des dons du secteur privé, qui aiderait aussi ce dernier à avoir le sentiment d'adhérer au Fonds. Une approche par étapes serait possible de sorte que la question du financement puisse être réglée tandis que le Conseil continue d'étudier les options qui lui ont été présentées.

162. On laisse en outre entendre que le Conseil est dans une position difficile, car il est tiré par deux objectifs de politiques différents : le soutien du mécanisme d'accès direct aux ressources et la nécessité de soutenir les propositions concrètes d'adaptation des pays eux-mêmes tout en respectant leur choix de recourir à des IMM s'ils le souhaitent.

163. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide de remettre à sa vingt-quatrième réunion l'examen de cette question.

Point 13 de l'ordre du jour : Dates et lieu des réunions du Conseil en 2014

164. La directrice du Secrétariat fait savoir que le Secrétariat a envoyé une lettre au ministre de l'Environnement du Pérou pour lui demander de co-organiser la vingt-quatrième réunion du Conseil à Lima en septembre ou octobre 2014. Le ministère n'a pas répondu, mais il faudrait commencer à informer les institutions de mise en œuvre des délais de soumissions des candidatures. Par conséquent, il est proposé de tenir la vingt-quatrième réunion du Conseil à Bonn, et le Secrétariat suggère les dates du 7 au 10 octobre 2014.

165. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de tenir sa vingt-quatrième réunion du 7 au 10 octobre 2014, à Bonn (Allemagne) ;
et
- b) que la date limite de soumission des propositions de projet/programme au titre du cycle d'examen pendant l'intersession entre les vingt-troisième et vingt-quatrième réunions est fixée au 14 avril 2014.

(Décision B.23/28)

Point 14 de l'ordre du jour : Dialogue avec les organisations de la société civile

166. Le dialogue avec la société civile a précédé la réunion du Conseil et un résumé du dialogue figure à l'**annexe VII** au présent rapport.

Point 15 de l'ordre du jour : Questions diverses

Moyens de collaborer avec le Comité de l'adaptation

167. Mme Churie-Kallhauge fait savoir qu'elle a assisté à une réunion du Comité de l'adaptation où elle a présenté un exposé au nom du président du Conseil du Fonds pour l'adaptation. Indiquant que le Comité de l'adaptation souhaite poursuivre le dialogue avec le Conseil du Fonds pour l'adaptation, elle laisse entendre qu'il pourrait être utile pour le Conseil de préparer un exposé à l'intention du Comité de l'adaptation.

168. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation convient qu'il est utile de poursuivre le dialogue avec le Comité de l'adaptation.

Rapport des missions de suivi du portefeuille au Honduras et au Nicaragua

169. Un représentant du Secrétariat rend compte des conclusions des deux missions effectuées en vue du suivi des projets menés au Honduras et au Nicaragua, qui sont présentés de manière plus exhaustive dans le document AFB/EFC.14/4. Le premier projet, mené au Honduras, est axé sur les populations urbaines de la capitale, tandis que le second, réalisé au Nicaragua, concerne un bassin hydrographique rural de l'Estero Real. Les missions ont été jumelées en raison des synergies qui se dégagent lorsqu'on compare les deux projets, qui visent tous les deux à renforcer la résilience de populations vulnérables à travers des interventions dans le secteur de l'eau. Ce jumelage donnait également lieu à des économies de coûts, car la mission se déplaçait dans la même région. Les projets sont également en cours depuis environ deux ans et offraient donc la possibilité de tirer les premières leçons de l'expérience de la mise en œuvre et de l'exécution.

170. L'équipe de suivi a rencontré un certain nombre de parties prenantes ainsi que des représentants de l'IMM, le Programme des Nations Unies pour le développement, et les institutions d'exécution locales. Un certain nombre de leçons intéressantes ont été tirées de cet exercice au niveau du portefeuille. La nature de la coordination entre les institutions d'exécution et les institutions de mise en œuvre varie entre les deux projets. Au Honduras, l'institution de mise en œuvre est active en assurant la supervision technique tandis qu'au Nicaragua la réalisation du projet est confiée à l'institution d'exécution. Les intervenants assument le rôle de « protagonistes » dans le projet au lieu d'être simplement considérés comme des « bénéficiaires », dans le droit fil du modèle de développement qui prévaut au Nicaragua. La

participation des parties prenantes est forte dans chaque cas, mais avec des caractéristiques différentes ; au Honduras, l'accent est mis sur la participation de plusieurs entités gouvernementales, du milieu universitaire et de la société civile par le biais d'un comité interinstitutionnel chargé du changement climatique, tandis qu'au Nicaragua l'accent est davantage mis sur le transfert des responsabilités au niveau local pour assurer l'appropriation par l'engagement des « protagonistes » à réaliser certaines activités. On a également observé des différences dans les défis liés à l'adaptation auxquels font face dans les deux projets, au regard de leur cadre géographique qui est différent, mais aussi au regard des contextes qui sont différents, l'un réalisé en milieu urbain et l'autre en milieu rural.

171. Les résultats des missions montrent qu'il est important d'effectuer ces visites pour observer l'impact des projets sur le terrain, et le Secrétariat est encouragé à continuer à entreprendre de telles missions. Toutefois, des précisions ont été demandées concernant la façon dont la viabilité est évaluée dans le projet du Honduras, le rôle des femmes en tant que « protagonistes » et la conclusion générale que l'on peut tirer de ces missions.

172. Le représentant du Secrétariat explique que le projet du Honduras a été l'un des premiers approuvés par le Conseil à un moment où la viabilité n'était pas encore un critère spécifique dans l'examen des projets et programmes proposés. Cependant, la viabilité reste un aspect important qui a étayé l'examen de ces premières propositions. La mission a principalement observé que les critères d'examen utilisés par le Secrétariat dans son examen des documents de projet sont valides ; le Conseil peut continuer à appliquer lesdits critères. Il est important de se rappeler que les missions visaient à générer des connaissances et tirer les enseignements au niveau du portefeuille, et qu'il y aurait également un examen à mi-parcours de chacun des projets, lequel permettra de tirer des leçons importantes pour l'avenir. Il explique également que les hommes, les femmes et les enfants sont tous considérés comme des « protagonistes » dans le projet du Nicaragua.

173. Le Conseil prend note de l'exposé du Secrétariat.

Adoption d'une politique de tolérance zéro face à la corruption

174. Le président indique que le Conseil exige des institutions candidates à l'accréditation une politique de tolérance zéro face à la corruption, aussi devrait-il lui-même adopter une politique similaire. À la suite d'un débat, cette proposition est acceptée. Certains membres font également savoir qu'il serait utile de disposer de plus amples informations sur ce qui se fait dans d'autres institutions.

175. Ayant examiné la proposition du président, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide de charger le Secrétariat de présenter pour examen par le Comité d'éthique et des finances à sa quinzième réunion :

- a) un projet de politique de tolérance zéro face à la corruption ; et
- b) un aperçu des politiques et procédures en place applicables à la gestion des risques dans les activités du Fonds, y compris des propositions d'amendement, le cas échéant.

(Décision B.23/30)

Accroissement de la transparence grâce à l'ouverture des réunions des comités à des observateurs

176. Le président rappelle au Conseil qu'il avait été suggéré au cours du dialogue avec la société civile que l'ouverture des réunions du Comité d'examen des projets et programmes et du Comité d'éthique et des finances à des observateurs pourrait accroître la transparence des activités du Conseil.

177. Il est souligné que les deux Comités devraient être traités de manière égale et qu'il est important de trouver le juste milieu entre la volonté de transparence et l'efficacité du travail du Conseil. À date de la présente réunion, les rapports du Comité d'examen et du Comité d'éthique sont placés sur le site web du Fonds, ainsi que les rapports du Conseil et ses autres documents qui s'y trouvent déjà. Le Conseil a déjà engagé un dialogue avec la société civile et ses décisions sont déjà été étayées par des documents d'information préparés par Germanwatch. Les activités du Conseil sont ouvertes aux observateurs, mais certaines délibérations doivent avoir lieu à huis clos. Les membres du Conseil sont astreints à des règles spécifiques de conduite et à des règles concernant les conflits d'intérêts. La question est posée de savoir les observateurs pourraient être tenus à ces mêmes règles.

178. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation convient de remettre à une réunion future l'examen de cette question.

Point 15 de l'ordre du jour : Adoption du rapport

179. Le présent rapport est adopté pendant l'intersession par le Conseil à la suite de sa vingt-troisième réunion.

Point 16 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

180. Le président déclare la séance close à 17 h 00 le vendredi 21 mars 2014.

ANNEXE I :

MEMBRES ET MEMBRES SUPPLÉANTS PARTICIPANT À LA VINGT-TROISIÈME RÉUNION DU CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION		
MEMBRES		
Nom	Pays	Région
M. Yerima Peter Tarfa	Nigéria	Afrique
M. Ezzat L.H. Agaigy	Égypte	Afrique
M. Mohamed Shareef	Maldives	États de l'Asie-pacifique
M. Nauman Bashir Bhatti	Pakistan	États de l'Asie-pacifique
M. Valeriu Cazac	Moldova	Europe de l'Est
M. Philip S. Weech	Bahamas	Amérique latine et Caraïbes
M. Raúl Pinedo	Panama	Amérique latine et Caraïbes
Mme Yuka Greiler	Suisse	Europe de l'Ouest et autres États
Mme Su-Lin Garbett-Shiels	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Europe de l'Ouest et autres États
Mme Angela Churie-Kallhauge	Suède	Parties visées à l'Annexe I
M. Boubacar Sidiki Dembele	Mali	Parties non visées à l'Annexe I
Mme Margarita Caso Chávez	Mexique	Parties non visées à l'Annexe I
M. Mamadou Honadia	Burkina Faso	Pays les moins avancés
M. Peceli Vocea	Fidji	Petits États insulaires en développement

MEMBRES SUPPLÉANTS		
Nom	Pays	Groupe
M. Petrus Muteyauli	Namibie	Afrique
M. Zaheer Fakir	Afrique du Sud	Afrique
M. Monsurul Alam	Bangladesh	États de l'Asie-pacifique
M. Aram Ter-Zakaryan	Arménie	Europe de l'Est
Mme Medea Inashvili	Géorgie	Europe de l'Est
Mme Irina Helena Pineda Aguilar	Honduras	Amérique latine et Caraïbes
M. Jeffery Spooner	Jamaïque	Amérique latine et Caraïbes
M. Marc-Antoine Martin	France	Europe de l'Ouest et autres États
M. Hans Olav Ibrek	Norvège	Europe de l'Ouest et autres États
M. Markku Kanninen	Finlande	Parties visées à l'Annexe I
Mme Ana Fornells de Frutos	Espagne	Parties visées à l'Annexe I
Mme Patience Dampsey	Ghana	Parties non visées à l'Annexe I
M. Adao Soares Barbosa	Timor-Leste	Pays les moins avancés
M. Paul Elreen Philip	Grenade	Petits États insulaires en développement

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ DE LA VINGT-TROISIÈME RÉUNION

1. Ouverture de la séance
2. Transmission de la présidence et de la vice-présidence
3. Organisation interne :
 - a) Adoption de l'ordre du jour
 - b) Organisation des travaux
4. Rapport sur les activités du président sortant
5. Rapport sur les activités du Secrétariat
6. Rapport du Panel d'accréditation
7. Rapport de la treizième réunion du Comité d'examen des projets et programmes sur :
 - a) Point sur l'état des financements et la situation des projets et programmes en préparation
 - b) Problèmes recensés lors de l'examen des projets/programmes
 - c) Projets/programmes proposés
 - d) Examen et approbation des projets/programmes proposés pendant les intersessions
 - e) Analyse des effets possibles sur les coûts administratifs du recours à plusieurs Institutions d'exécution et partenaires de mise en œuvre pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation locales
8. Rapport de la treizième réunion du Comité d'éthique et des finances :
 - a) Formules envisageables pour l'accréditation des petites institutions
 - b) Suivi du portefeuille : rapport des missions au Honduras et au Nicaragua
 - c) Formules envisageables pour l'évaluation du Fonds
 - d) Méthodes pour mesurer les indicateurs de base
 - e) Mécanisme de traitement des plaintes
 - f) Application du code de conduite
 - g) Questions financières
 - h) Questions diverses
9. Questions laissées en suspens depuis la 21^e réunion du Conseil :
 - a) Discussion stratégique sur les objectifs et autres mesures du Fonds Rapport du groupe de travail sur la collecte de fonds

- b) Mise en œuvre du programme de préparation
- 10. Questions découlant de la neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto
- 11. Communication et sensibilisation
- 12. Questions financières :
 - a) Situation financière du Fonds d'affectation spéciale et monétisation des URCE
 - b) Situation du portefeuille de projets/programmes en préparation
- 13. Dates et lieu de la vingt-quatrième réunion du Conseil
- 14. Dialogue avec les organisations de la société civile
- 15. Questions diverses :
 - a) Moyens de collaborer avec le Comité de l'adaptation
 - b) Rapport des missions de suivi du portefeuille au Honduras et au Nicaragua
 - c) Adoption d'une politique de tolérance zéro face à la corruption ; et
 - d) Accroissement de la transparence grâce à l'ouverture des réunions des comités à des observateurs
- 16. Adoption du rapport
- 17. Clôture de la réunion

ANNEXE III – Recommandations de financement du Comité d'examen des projets et programmes à sa 14^e réunion

PPRC 14 Funding Recommendations (March 19, 2014)

	Country/Title	IE	Document Ref	Project	Fee	NIE	RIE	MIE	IE fee %	Set-aside Funds	Decision
1. Projects and Programmes:											
	India (4)	NABARD	AFB/PPRC.14/9	544,333	46,268	590,602			8.5%		Not approved
	India (5)	NABARD	AFB/PPRC.14/10	571,877	48,610	620,487			8.5%		Not approved
	Kenya	NEMA	AFB/PPRC.14/11	9,278,085	720,217	9,998,302			7.8%		Deferred
	Indonesia	WFP	AFB/PPRC.14/12	5,525,959	469,707			5,995,666	8.5%		Placed in pipeline
	Sub-total			15,920,254	1,284,802	11,209,391		5,995,666	8.1%	0	
2. Project Formulation											
	India (1)	NABARD	AFB/PPRC.14/4/Add.1	29,900		29,900				29,900	Approved
	India (2)	NABARD	AFB/PPRC.14/5/Add.1	30,000		30,000				30,000	Approved
	India (3)	NABARD	AFB/PPRC.14/6/Add.1	29,700		29,700				29,700	Approved
	Morocco	ADA	AFB/PPRC.14/7/Add.1	30,000		30,000				30,000	Approved
	Sub-total			119,600		119,600				119,600	
3. Concepts:											
	India (1)	NABARD	AFB/PPRC.14/4	1,131,000	96,000	1,227,000			8.5%		Endorsed
	India (2)	NABARD	AFB/PPRC.14/5	1,601,718	136,146	1,737,864			8.5%		Endorsed
	India (3)	NABARD	AFB/PPRC.14/6	2,335,053	198,480	2,533,533			8.5%		Endorsed
	Morocco	ADA	AFB/PPRC.14/7	9,188,940	781,060	9,970,000			8.5%		Endorsed
	Federal States of Micronesia	SPREP	AFB/PPRC.14/8	8,668,125	711,875	9,380,000	9,380,000		8.2%		Not endorsed
	Sub-total			22,924,836	1,923,561	24,848,397	9,380,000	0	8.4%		
4. Total (4 = 1 + 2 + 3)				38,964,690	3,208,363	36,177,388	9,380,000	5,995,666	8.2%	119,600	

ANNEXE IV : CRITÈRES DE SÉLECTION D'UN PANEL D'EXAMEN INDÉPENDANT

Les principales caractéristiques du profil du panel d'examen indépendant sont les suivantes :

- Une combinaison de compétences en matière d'évaluation et de connaissances thématiques.
 - Expérience en matière d'évaluation : connaissance approfondie et expérience de l'application de méthodes d'évaluation qualitatives et quantitatives ; solide bilan en matière de conception et de conduite d'évaluations globales ; compétence technique dans le domaine de l'évaluation (théorie et pratique) ; et solide expérience en méthodologie.
 - Bonnes connaissances en gestion de projets avec un accent mis sur le suivi et l'évaluation
 - Longue expérience de la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets et programmes d'adaptation dans les pays en développement
 - Expérience dans les pays les moins avancés ou les pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique.
 - Grande connaissance du Fonds pour l'adaptation et de la CCNUCC, du Protocole de Kyoto et du changement climatique, ainsi que d'autres politiques et régimes environnementaux internationaux
 - Connaissances étendues des aspects opérationnels des institutions (politiques, gouvernance et comptabilité).
- Connaissance de l'anglais et d'au moins une des six langues officielles de l'ONU (arabe, chinois, anglais, français, russe et espagnol) et expérience professionnelle internationale (toutes les régions couvertes par le Fonds)
- Capacité d'évaluation indépendante
 - Observance de l'éthique.
 - Absence de conflit d'intérêts : l'équipe/l'évaluateur ne doit pas avoir participé à la conception et/ou la mise en œuvre, la supervision et la coordination, ni bénéficié, de fonds/d'un programme/d'un projet en cours d'évaluation. Les évaluateurs sont indépendants de l'intervention de développement, y compris de ses fonctions en matière de politique, d'opérations et de gestion, ainsi que des bénéficiaires visés.
- Solides aptitudes en communication et sensibilisation.

ANNEXE V : CADRE DE RÉFÉRENCE DU PANEL D'EXAMEN INDÉPENDANT

Le panel d'examen indépendant est chargé de :

Phase de préparation :

- Finaliser les TDR de l'évaluation globale du Fonds et les diffuser recueillir des commentaires
- Déterminer l'éventail de compétences et d'expériences nécessaires pour mener cette évaluation
- Superviser l'élaboration et l'essai préalable des instruments de collecte de données et assurer la fiabilité des sources d'information développées et utilisées par l'équipe qui réalise l'évaluation
- Sélectionner les évaluateurs qui effectueront l'évaluation

Phase de mise en œuvre :

- Suivre les progrès de la mise en œuvre
- Faire remonter périodiquement des informations à l'équipe chargée de réaliser l'évaluation
- Évaluer la qualité des rapports saisis par les évaluateurs
- Organiser des réunions avec les parties prenantes du Fonds pour discuter du projet de rapport (lors de la réunion du Conseil du Fonds)
- Veiller à la présentation des résultats de l'évaluation finale du Fonds

Phase finale :

- Évaluer la performance des évaluateurs

Critères minimaux pour effectuer des examens d'assurance qualité par le panel d'examen indépendant :

- Le rapport d'évaluation présente une évaluation de toutes les réalisations possibles et pertinentes, et réalisation des objectifs du Fonds dans le contexte de ses priorités stratégiques et de ses directives
- Le rapport d'évaluation est conforme, les éléments concrets présentés sont exhaustifs et convaincants et soutenus par les données recueillies
- Le rapport d'évaluation présente une appréciation rationnelle de la viabilité des réalisations autant que possible. Les leçons et les recommandations figurant dans le rapport d'évaluation final sont étayées par les éléments concrets présentés et sont pertinentes pour les opérations du Fonds.
- Les recommandations découlent-elles directement des constatations et des conclusions de l'évaluation ? Sont-elles étayées par une analyse et une logique qui tiennent la route ? Sont-elles « réalisables », au sens où elles peuvent être mises en œuvre dans les circonstances qui prévalent ? Et les leçons : le rapport mentionne-t-il les leçons qui peuvent être utilisées dans le processus et les

stratégies d'amélioration ou dans la conception de nouvelles politiques ? Sont-elles bien expliquées ?

- Le rapport d'évaluation final inclut le coût réel du Fonds (montants totaux, par activité, et par source).
- Le rapport final d'évaluation inclut une appréciation de la qualité du plan de suivi-évaluation à l'entrée, du fonctionnement du système de suivi-évaluation utilisé lors de la mise en œuvre, et de la mesure dans laquelle le suivi-évaluation a été suffisamment budgétisé lors de la préparation et correctement financé durant la mise en œuvre.
- Le rapport d'évaluation final indique clairement la qualité des données utilisées dans la conception et la mise en œuvre de l'évaluation : quelle est la qualité des données et informations recueillies par l'équipe ? Leur fiabilité et leur validité sont-elles sérieusement remises en question ? Le rapport mentionne-t-il, de manière transparente, les points forts et les points faibles des données obtenues ?
- Le rapport d'évaluation final couvre des questions d'évaluation précises : des réponses sont-elles apportées à toutes les questions d'évaluation dans le rapport ? Les données et les éléments concrets sont-ils présentés de façon claire ? D'autres explications des constatations sont-elles envisagées et recherchées ?

ANNEXE VI

Budget approuvé de l'exercice 14, estimation de l'exercice 14 et projet de budget du Conseil et du Secrétariat pour de l'exercice 15

All amounts in US\$	Approved FY14	Estimate FY14	Proposed FY15
PERSONNEL COMPONENT			
Full-time staff (including benefits):			
01 Senior Program Manager (GH)	243,185	243,185	251,057
02 Program Manager (GG)	169,441	169,441	180,186
03 Program Manager (GF)	156,569	156,569	169,441
04 Operations Officer (Accreditation) (GF)	153,696	153,696	156,569
05 Program Assistant (GC)	85,680	85,680	85,680
06 Junior Professional Associate (JPA)	77,807	77,807	77,807
sub-total AFB staff	886,378	886,378	920,740
GEF staff cross-support (including benefits):			
01 Head of the AFB Secretariat (GJ) - 10%			
02 Accounting support (GF) - 14%			
03 AF database, KM strategy (GF) - 2%			
04 AF database (GF) - 3%			
05 Communications and outreach (GG) - 2%			
06 HR support (GD) - 5%			
07 IT support (GF) - 5%			
08 Review of projects (1@GF) - 6%			
10 Review of projects (5@GG) - 6%			
11 Head of Operations and Business Strategy (GH) - 2%			
sub-total GEF staff	176,413	223,023	179,198
GEF Evaluation Office cross-support:			
01 Evaluation report	3,000	-	-
02 EO staff cost	8,000	-	-
03 Travel to AFB meetings	6,000	-	-
sub-total GEF EO cross-support	17,000	0	0
Consultants & others			
01 AFB Secretariat Support (Legal support etc.)	25,000	33,000	35,000
02 Design and Operation of dedicated Web sites	35,000	20,000	85,000
03 Communications Strategy & KM	89,700	89,700	127,000
04 Result Based Management (RBM)	10,000	11,000	85,000
05 Environment and social safeguards		7,000	20,000
sub-total Consultants	159,700	160,700	352,000
SUB-TOTAL PERSONNEL COMPONENT	1,239,491	1,270,101	1,451,938
TRAVEL COMPONENT			
01 AF Secretariat staff	330,000	200,000	174,000
02 Awareness Raising	43,400	43,400	40,000
03 Board - 24 eligible members	400,000	300,000	200,000
SUB-TOTAL TRAVEL COMPONENT	773,400	543,400	414,000
GENERAL OPERATIONS COMPONENT			
01 Office Space, Equipment and Supplies	200,000	200,000	200,000
02 Support to Chair (communications)	23,870	23,870	23,870
03 Publications and Outreach	40,000	40,000	70,000
SUB-TOTAL GENERAL OPERATIONS COMPONENT	263,870	263,870	293,870
MEETINGS COMPONENT			
01 Logistics, interpretation, report writing etc.	480,000	300,000	240,000
02 Translation	150,000	100,000	100,000
SUB-TOTAL MEETINGS COMPONENT	630,000	400,000	340,000
TOTAL ALL COMPONENTS	2,906,761	2,477,371	2,499,808
Overall Evaluation			
All amounts in US\$	Approved FY14	Estimate FY14	Proposed FY15
01 Overall evaluation	-	-	335,000
TOTAL OVERALL EVALUATION	0	0	335,000
Accreditation			
All amounts in US\$	Approved FY14	Estimate FY14	Proposed FY15
01 Accreditation Panel (fees & conting.)	272,000	278,975	300,000
02 Accreditation Panel/Staff (travel)	160,000	160,000	160,000
TOTAL ACCREDITATION	432,000	438,975	460,000
GRAND TOTAL ALL COMPONENTS & ACCREDITATION	3,338,761	2,916,346	3,294,808

ANNEXE VII**DIALOGUE AVEC LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, 19 MARS 2014, BONN (ALLEMAGNE)**

1. La réunion est ouverte à 14 h 00 par le président du Conseil du Fonds pour l'adaptation, M. Mamadou Honada, qui invite le Conseil à engager un dialogue avec la société.
2. M. Alpha Kaloga (Germanwatch) déclare que tout processus d'approbation pendant les intersessions doit veiller à la participation effective des membres du Comité d'examen des projets et programmes (le Comité d'examen) et du Conseil. Les négociations en présentiel ont une certaine valeur et l'approbation de dossiers de projets et programmes complets doit avoir lieu lors des réunions ordinaires du Conseil. Le programme de préparation devrait dresser le bilan de l'aide globale fournie par différentes initiatives dans les pays en développement et évaluer les raisons pour lesquelles les institutions nationales de mise en œuvre (INM) ne sont pas mises en avant. La coopération Sud-Sud serait un élément essentiel, mais tout financement devrait être demandé par les pays bénéficiaires et non par les institutions qui apportent ce soutien. Les organisations de la société civile pourraient aussi être associées dans la gestion des connaissances liées au processus de préparation, notamment en matière de sauvegardes environnementales et sociales.
3. Le débat stratégique sur les options de financement du portefeuille de projets en préparation est lié à la stratégie de mobilisation de fonds et il est important que le Fonds fixe un objectif semestriel de collecte de fonds qui favorise également un accès direct aux ressources ; son groupe préfère l'option 2. Ni le principe du « premier arrivé, premier servi » ni la mise en réserve de ressources provenant de donateurs ne constituent une option raisonnable. En ce qui concerne l'évaluation du Fonds, il estime qu'elle vise à informer le Conseil sur sa performance et sur le processus d'examen lui-même. La première phase porte sur l'efficacité, la viabilité et le caractère adéquat des activités du Fonds, tandis que la deuxième phase concerne l'évaluation du portefeuille du Fonds, une fois qu'il est à maturité, et les réalisations à long terme, les impacts et la viabilité des interventions du Fonds.
4. M. Willie Tuimising (Practical Action) rend compte de l'expérience de l'INM du Kenya, l'Agence nationale de gestion de l'environnement (NEMA), qui a été accréditée en mars 2012. En janvier 2013, elle a reçu 193 propositions, et au début de février 2013 onze propositions ont été présélectionnées. Une proposition finale a été présentée, mais le Conseil ne l'avait toujours pas approuvée à sa vingt-deuxième réunion. Il note que des problèmes de gouvernance se posent à la NEMA et que celle-ci prend des mesures pour s'y attaquer. Il relève que le mécanisme d'accès direct place les populations vulnérables au centre du discours, donne un poids optimal à leur voix et facilite la formulation des solutions qu'elles souhaitent. Il encourage le renforcement des capacités des bénéficiaires, la transparence et la reddition de comptes. Il renforce également les capacités à la NEMA ; cette dernière est passée au niveau supérieur et a développé ses capacités institutionnelles internes. Des consultations ont lieu avec les principales parties prenantes et la participation du public a eu lieu à Nairobi et à d'autres

endroits au Kenya. Un mécanisme de traitement des plaintes a été mis en place et la NEMA a publié les enseignements qu'elle a tirés du processus d'accréditation.

5. Répondant à des questions sur son point de vue concernant le processus de prise de décision pendant les intersessions, M. Kaloga dit qu'une fois que les membres du Conseil rentrent chez eux, ils se concentrent naturellement sur les questions nationales. Le temps consacré à l'examen des projets et programmes peut être limité. En outre, la transparence est la norme de référence du Conseil, aussi est-il important que les décisions prises pendant les intersessions bénéficient de la participation active des intervenants qui devraient être informés du processus mené durant les intersessions sur le site web du Fonds. Toute décision portant sur le financement devrait être prise dans les réunions en présentiel du Conseil.
6. Mme Angela Churie-Kallhauge (Suède, Parties visées à l'Annexe I) assure la société civile que la prise de décision durant les intersessions est maintenant une pratique courante et que les membres du Conseil n'oublient pas leur travail quand ils rentrent chez eux.
7. En réponse à une question sur la participation des INM aux réunions du Conseil, M. Tuimising fait savoir que la NEMA a estimé que le délai de prise de décision concernant son projet aurait été plus rapide avec un accès direct au Conseil. Il explique également que la sensibilisation aux questions touchant le changement climatique a pris de l'ampleur ces six dernières années au Kenya et que la NEMA compte 60 à 70 membres du personnel.
8. M. Kaloga remarque que la société civile entretient de bonnes relations avec le Conseil, mais que celui-ci bénéficierait d'interventions sur les différents points de l'ordre du jour de la société civile. Ses représentants devraient aussi participer aux réunions des comités du Conseil. C'est une question sur laquelle le Conseil a le pouvoir discrétionnaire de décider pour lui-même.
9. M. Sönke Kreft (Germanwatch) affirme que le réseau des ONG compte 78 membres et est abrité par Germanwatch. À l'avenir, le réseau mettra en place un mécanisme indépendant de validation de la société civile dans les pays pour le Fonds pour l'adaptation, et il soutiendra ses objectifs stratégiques, tels que la protection des personnes vulnérables et la promotion de l'accès direct aux ressources. Au niveau des pays, il soutient la cartographie de base, les consultations partant de la base au sommet, le dialogue avec les INM, les études de cas par pays, et la sensibilisation au sein des pays. Il soutient également les centres régionaux destinés à améliorer et appuyer la mise en œuvre au niveau régional. Au niveau du Conseil, il présente des notes d'orientation et la participation des organisations de la société civile aux réunions du Conseil. La participation directe des organisations de la société civile aux réunions du Conseil pourrait être encouragée en permettant à la société civile de se prononcer sur chaque point inscrit à l'ordre du jour, comme c'est habituellement le cas pour les réunions d'autres organismes. Les observateurs actifs devraient également participer aux réunions des comités du Conseil et les documents du Conseil devraient être publiés bien avant la tenue de ses réunions.

10. M. Sven Harmeling (Germanwatch) indique que le processus appliqué pendant les intersessions devrait être plus visible afin de s'assurer que les organisations de la société civile sont avisées de ce que des décisions sont en train d'être prises. La participation de la société civile est une norme naissante que le Conseil devrait envisager, et il serait utile que la société civile participe aussi à l'examen du Fonds.
11. Le président remercie les participants à la réunion. Notant que les représentants de la société civile ont donné matière à réflexion au Conseil, il clôt le dialogue à 15 h 15.